

# LPO

# Info



**Auvergne-Rhône-Alpes**

Le journal trimestriel

**N°11**  
Hiver 2024

Page 4

**La LPO favorable aux énergies renouvelables,  
mais pas n'importe où, ni n'importe comment !**

Page 7

**La robustesse avant l'énergie**

Page 9

**Éolien : de l'antiquité à nos jours**



[auvergne-rhone-alpes.lpo.fr](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr)

Agir pour  
la biodiversité



# Éditorial **Bonne année de l'arbre !**

 Marie-Paule De Thiersant, Présidente de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes



Ce premier numéro 2024 du LPO Info AuRA est consacré aux énergies renouvelables.

Comment réduire son empreinte carbone, consommer moins mais mieux, protéger la biodiversité et rester serein ? Cette équation n'est pas impossible à résoudre.

Les rédacteurs et rédactrices de ce numéro ont profité de cette édition spéciale pour vous présenter les différentes énergies renouvelables, leur impact sur la biodiversité et les projets militants en cours à la LPO AuRA. Tous les articles relatifs à ces sujets sont reconnaissables rapidement grâce à la pastille « *Énergies renouvelables* »

et *biodiversité* » apposée en tête d'article dans le cahier régional et les cahiers locaux. La position officielle de l'association est aussi rappelée dans les toutes premières pages du journal pour vous donner le ton.

Revenir à l'essentiel ne veut pas dire retourner à la bougie, mais juste repenser nos gestes au quotidien : consommation d'énergie, alimentation, habillement, transport... La nature autour de nous est source d'émerveillement tous les jours. **Le festival sonore des oiseaux, les couleurs de la forêt, des fleurs, les cavalcades des chamois, les parades des grands rapaces... tout cela nous anime et nous stimule. Donnons-leur une chance de nous émerveiller encore.**

2024 sera l'année de l'arbre à la LPO. Tout un symbole pour la décarbonation de notre planète. Pour les oiseaux, les insectes, nos poumons, l'absorption du carbone... rien de mieux que des vieux arbres.

Rendons-leur hommage en 2024, ainsi qu'aux jeunes pousses en qui nous devons croire pour les générations futures.

Je vous souhaite à toutes et tous adhérent·e·s de la LPO et à vos proches une belle et heureuse année 2024. Vous êtes de plus en plus nombreux chaque année à faire entendre la voix de la nature aux côtés de la LPO.

Merci pour votre soutien.

Je vous donne déjà rendez-vous pour l'assemblée générale de la LPO AuRA qui se déroulera les 15 et 16 juin 2024 dans la Loire, à Saint-Étienne. L'occasion de se retrouver et de vous présenter les projets passés et à venir.

D'ici là, bonne lecture ! ■

## Sommaire



7 La robustesse avant l'énergie

8 Éoliennes et avifaune



9 Éolien : de l'antiquité à nos jours

10 Retour sur la journée d'information et de mobilisation contre le barrage de Saint-Romain-de-Jalionas (38)



EN COUVERTURE

Numéro spécial  
« *Énergies renouvelables  
et biodiversité* »  
© Denis Doukhan



ACTUALITÉS

11 Les nouvelles des LPO locales



15 Recherche de panneaux solaires

15 Hommage à André Delabre : un geste généreux pour la biodiversité

### LA LPO AURA MILITANTE

3 Empoisonner la nature, une arme fatale

3 Bravo et merci aux bénévoles de la LPO AuRA

### DOSSIER SPÉCIAL ENR ET BIODIVERSITÉ

4 La LPO favorable aux énergies renouvelables, mais pas n'importe où, ni n'importe comment !

5 La méthanisation

5 Bois énergie : la solution ?

6 Photovoltaïque et chauves-souris

# ⚡ Coup de gueule

## EMPOISONNER LA NATURE, UNE ARME FATALE

Les cas d'empoisonnement de loups, de milans royaux, d'aigles royaux, de gypaètes, de vautours moine et fauve, de buses, de corvidés sont de plus en plus nombreux, et la liste ne s'arrête pas là.

Il est facile de balancer incognito dans la nature des bouts de viande empoisonnés avec des produits souvent interdits depuis plus de 10 ans en France : le fameux carbofuran. Ni vu ni connu.

La haine du loup et des autres prédateurs n'a plus de limites.

Le poison est une arme insidieuse qui contamine et tue toute la chaîne alimentaire. La LPO AuRA ne laissera plus rien passer et ira devant les tribunaux pour dénoncer ces actes et demander à l'OFB et à la justice de mener les enquêtes nécessaires pour trouver les coupables et les condamner à hauteur du crime commis contre la nature. ■



VAUTOUR FAUVE  
© FRANÇOIS NOVEL

## CHANTIER GUÊPIER

© LPO AURA



# ♥ Coup de cœur

## BRAVO ET MERCI AUX BÉNÉVOLES DE LA LPO AURA

En ce début 2024, la LPO AuRA remercie tous ses bénévoles, qui au quotidien, envoient leurs données, tiennent des stands, construisent des mangeoires, sauvent les hirondelles, les busards cendrés, les amphibiens, conseillent et mettent en place des Refuges LPO ou des mares, accompagnent les salariés pour leurs études, réalisent la veille écologique et la veille juridique, font des suivis d'espèces...

Toutes ces heures de bénévolat représentent plus de 240 Équivalent Temps Plein, soit 240 personnes travaillant à temps plein et bénévolement pour la protection de la nature et du vivant. Quel bel engagement !

Si les bénévoles sont de plus en plus nombreux, c'est que nos adhérents le sont aussi. Nous avons terminé l'année 2023 à presque 13 000 adhérentes et adhérents, c'est 1000 de plus qu'en 2022.

Il existe maintenant un site internet dédié à la connaissance naturaliste de la région, un condensé de tout le travail des bénévoles naturalistes — [biblio.lpo-aura.org](http://biblio.lpo-aura.org) ► ■



# Énergies nouvelles et renouvelables



**LA LPO FAVORABLE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES, MAIS PAS N'IMPORTE OÙ, NI N'IMPORTE COMMENT !**

Louis Granier, Président de la LPO de Drôme-Ardèche et membre du groupe ENR



**ÉOLIENNE**  
© LOUIS GRANIER

La LPO est défavorable au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants dans des espaces à forts enjeux biodiversité (espaces naturels, protégés, etc.) et s'autorise un jugement au cas par cas sur la base d'arguments objectifs pour les projets se situant en dehors de ces espaces.

Chaque plan, programme ou projet doit se faire dans le respect d'une séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) exemplaire visant une non-perte nette – voire un gain – de biodiversité, conformément au droit de l'environnement.

Pour l'éolien, les parcs naturels, terrestres ou marins, les zones spéciales de conservation, les espaces vitaux des grands rapaces et les voies de déplacement, notamment en migration, sont à proscrire. Son impact sur les populations de chauves-souris amène à considérer également la forêt comme impropre à l'implantation d'aérogénérateurs.

Le photovoltaïque, en plein essor, ne bénéficie pas de la même antériorité que l'éolien, ce qui explique que la position de la LPO soit plus lacunaire : elle est défavorable aux projets photovoltaïques au sol dans les espaces naturels et en substitution d'espaces agricoles ou forestiers : ils devraient être installés prioritairement en toiture et sur tout espace déjà artificialisé.

Le législateur a bien compris quels étaient les freins au développement des énergies renouvelables et a promulgué une loi d'accélération de leur production le 10 mars 2023 : elle indique que les communes, en lien notamment avec leur intercommunalité de rattachement, ont jusqu'à la fin de l'année 2023 pour définir des zones d'accélération par filière d'énergie renouvelable avant transmission à l'État. Les cartes départementales seront ensuite soumises à l'avis du comité régional de l'énergie qui déterminera si l'exercice réalisé permet d'atteindre les objectifs régionaux de production. Aussi, les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables seront simplifiées ; souhaitons que ce ne soit pas au détriment de l'environnement... La loi stipule également qu'il faut mobiliser les espaces déjà artificialisés pour leur développement et partager la valeur des projets avec les territoires qui les accueillent.

Et s'il suffisait d'être plus sobre en faisant la chasse au gaspillage et en développant l'efficacité énergétique ?  
Lire la position officielle de la LPO — [lpo.fr/qui-sommes-nous/projet-associatif/positionnements/position-lpo-sur-les-energies](https://lpo.fr/qui-sommes-nous/projet-associatif/positionnements/position-lpo-sur-les-energies) ▾ ■

**TONDEUR  
OPTIQUE**

▸ TARIFS PRÉFÉRENTIELS ASSOCIATIONS  
▸ SPÉCIALISTE DIGISCOPE

contactornitho@optiquetondeur.com  
Tél. 04 74 09 45 67  
[www.optiquetondeur.com](http://www.optiquetondeur.com)



KOWA  
PENTAX  
PERL  
SWAROVSKI  
ZEISS...



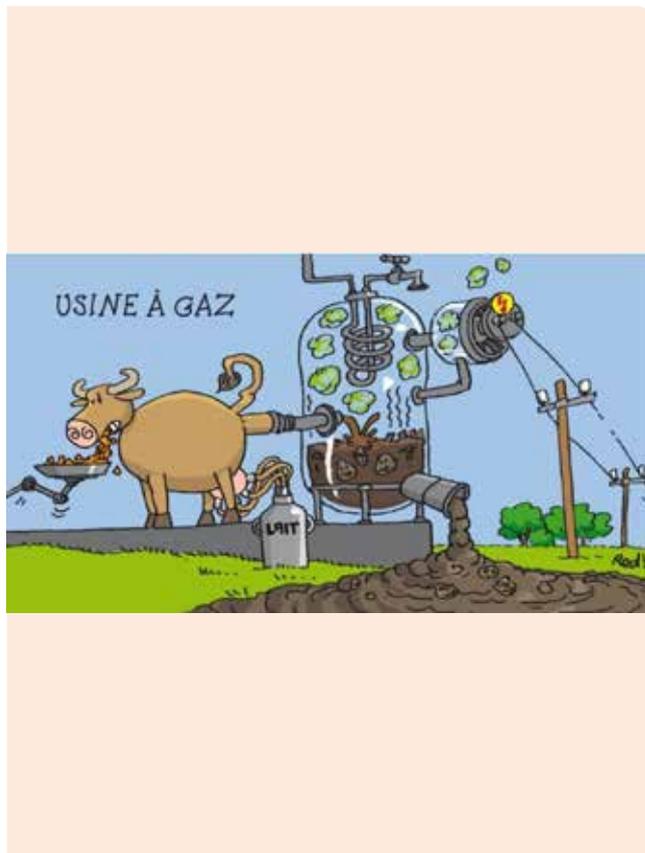
## LA MÉTHANISATION

✍ Christian Prévost, Délégué territorial de la LPO de Haute-Savoie

**La méthanisation est un processus industriel qui sert à produire un biogaz à partir des déchets agricoles.**

Il sert soit à produire de l'électricité en chauffant de l'eau dont la vapeur fait ensuite tourner une turbine, soit le gaz produit repart directement dans le réseau. Ce dernier cas est celui qui a le plus haut rendement. Mais la production d'électricité est le dispositif le plus utilisé par les producteurs qui deviennent autonomes sur le plan électrique.

La méthanisation est obtenue dans un digesteur en chauffant à 40° la soupe composée des résidus de la ferme. Le digestat est le résidu de la méthanisation. Il s'agit donc d'un engrais. Mais c'est un nid à bactéries. Sous forme liquide, il est rapidement entraîné vers les nappes phréatiques, principalement dans les zones agricoles sur relief karstique. Il suffirait de chauffer à 50° voire 60° pour détruire la grande majorité des pathogènes, mais aucun texte de loi ne l'exige. De grandes quantités d'antibiotiques, donnés à titre préventif aux animaux, se retrouvent aussi dans la soupe. Il faudrait des stations d'épuration plus performantes, donc plus chères, pour dépolluer cette eau de nappe. ■



## BOIS ÉNERGIE : LA SOLUTION ?

✍ Gilbert David, Administrateur LPO AuRA

**Le bois énergie utilise, normalement, les « sous-produits » (rémanents d'exploitation, bois de trituration...) de la forêt et les déchets de scieries ; à ce titre, nous pourrions croire que le bois de chauffage est vertueux.**

En réalité, les fortes demandes en bois énergie font que les coupes s'intensifient, favorisant des coupes rases dans les ripisylves et les forêts jusqu'alors épargnées.

Les coupes en taillis ne sont pas favorables à la biodiversité et les bois laissés sur place après une coupe (rémanents) servent de fertilisant aux arbres restants. Les rotations des coupes sont plus rapides que pour le bois d'œuvre, créant des perturbations plus fortes. Les coupes d'affouage (attribuées aux habitants) pratiquées par des non-professionnels peuvent engendrer des bris de réserve bien plus élevés (la cassure non voulue d'un arbre adjacent non marqué). Enfin, le brûlage du bois relargue instantanément le CO<sub>2</sub> capté par la forêt, réduisant d'autant le rôle de puits de carbone de cet écosystème.

Ainsi, le bois énergie peut être UNE des solutions mais à condition qu'il n'épuise pas les forêts, qu'il laisse les feuilles et fines tiges sur place, qu'il n'utilise pas du bois d'œuvre (dévalorisation des produits) et qu'il ne soit pas exploité en coupes rases, ni géré en taillis simple. ■





## PHOTOVOLTAÏQUE ET CHAUVES-SOURIS

 Alice Baudoin, Ancienne chargée de mission à la LPO de Drôme-Ardèche

**À l'heure actuelle, très peu de publications scientifiques font état de l'impact du photovoltaïque sur la biodiversité, et en particulier sur la faune, que ce soit pour les panneaux au sol, flottants, en toiture ou l'agrivoltaïsme.**

En France, la plupart des bureaux d'études réalisant les études d'impact environnemental d'un parc le considèrent comme négligeable et se limite à l'impact du défrichage. On voit alors de nombreux parcs solaires être construits en zones naturelles, voire même en zones protégées. Dans une volonté d'améliorer les connaissances scientifiques sur les effets des parcs photovoltaïques sur la biodiversité, la CNR a initié auprès de plusieurs structures dont la LPO Auvergne-Rhône-Alpes (via sa délégation territoriale Drôme-Ardèche) une réflexion sur l'opportunité de mener une étude visant à comprendre comment les chiroptères intègrent les parcs photovoltaïques (PV) dans leurs activités de chasse et de transits.

Dans l'optique d'élargir le spectre de cette réflexion, la LPO AuRA a souhaité associer l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle), avec pour objectif de construire un projet destiné à alimenter les éléments de compréhension des liens entre chiroptères et développement du photovoltaïque au sol au niveau national.

Le sujet est peu documenté et lacunaire au niveau bibliographique comparativement au sujet de l'impact de l'éolien qui fait l'objet de plus en plus de publications en lien avec le programme national de recherche « *Chiroptères & éolien* ».

Les deux premières publications scientifiques relatant de l'impact des parcs PV au sol sur les chauves-souris ont été publiées en 2023. Elles relatent une réduction de l'activité des chauves-souris sur ceux-ci, par rapport aux habitats adjacents. Mon travail montre la même chose, dans un climat méditerranéen. Un article que nous avons produit et qui est en cours de publication internationale, montre que même s'il y a des chauves-souris sur les parcs, elles ne chassent pas et ne font que passer. Ils constituent une grosse perte de zones de chasse pour elles, surtout lorsqu'ils sont installés dans des milieux naturels.

Il est donc indispensable de continuer à étudier les effets des parcs sur la biodiversité, de manière rigoureuse et scientifique, avec des études qui prennent plusieurs années mais qui donnent des résultats clairs et robustes. Mais la filière photovoltaïque ne compte pas ralentir en attendant de connaître les conséquences de leurs installations. ■

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

© LPO AURA





# La parole aux scientifiques



## LA ROBUSTESSE AVANT L'ÉNERGIE

Olivier Hamant, Directeur de l'Institut Michel Serres à Lyon

Malgré leur nom évoquant la vertu, les énergies dites renouvelables continuent à répondre à notre addiction à la performance, dans l'ère post-pétrole<sup>1</sup>.

**CENTRALE À BIOMASSE**  
© LOUIS GRANIER



Avant de se lancer dans un projet d'énergies renouvelables, on devrait se poser la question du cycle de vie complet, de ses impacts socio-écologiques et de la pérennité de ce modèle.

Il s'agit donc de faire un tri. Sur quel critère ? Je vous propose de prendre modèle sur les êtres vivants dont le premier critère de sélection au cours de l'évolution n'est pas la performance, mais la robustesse, c'est-à-dire la capacité à rester stable malgré les fluctuations<sup>2</sup>.

Les éoliennes géantes off-shore ? Bien trop gourmandes en balsa des forêts équatoriales, des pales en composites in-recyclables, in-réparables, un aimant de plusieurs tonnes bourré de terres rares... un choix facile à évacuer. À remplacer par un réseau de petites éoliennes portatives, réparables par les citoyens, amovibles en cas de tempêtes et en matériaux recyclés.

Des barrages sur les fleuves et les rivières ? La formation d'eau stagnante propice aux invasives, l'accumulation de sédiments, la perte de continuité écosystémique... Là aussi, la plupart de ces constructions appartiennent au passé. On pourrait plutôt imaginer des petits objets amovibles, dont le mouvement produit de l'électricité sans bloquer le flux de la rivière.

Mais finalement, une question encore plus fondamentale se pose : doit-on forcément viser une énergie gratuite ? La dernière fois que nous avons eu accès à une énergie quasi

gratuite, nous avons fait deux guerres mondiales. Comme le dit Georges Bataille dans « *La part maudite*<sup>3</sup> », c'est notre excès de ressources qui pose problème. Avec la fusion nucléaire ou l'hydrogène, nous pourrions être tentés d'utiliser cette énergie pour continuer la destruction des écosystèmes et des sociétés. Le fonctionnement en réseau, l'impératif de réparabilité locale, ou l'indépendance aux ressources distantes sont autant de freins à cette spirale destructrice : le coût de l'énergie est notre bouclier contre la toxicité du tout-performant.

Alors, les énergies renouvelables posent au fond une question de société nettement plus importante : et si nous mettions nos efforts au service de la santé des milieux naturels, qui nourrirait du lien social, lui-même permettant de créer des modèles économiques (réellement) viables. C'est la santé commune<sup>4</sup>, basée d'abord sur la question de la robustesse, nourrie par la biodiversité, et dont le modèle énergétique doit être le résultat, et non la contrainte d'entrée. ■

### Références

- <sup>1</sup> Bonneuil, C. & Fressoz, J-B. L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous. (Éditions Points, 2016).
- <sup>2</sup> Hamant, O. Antidote au culte de la performance. La robustesse du vivant. (Gallimard, 2023).
- <sup>3</sup> Bataille, G. La part maudite. (Éditions de Minuit, 1949).
- <sup>4</sup> Manifeste pour une santé commune : trois santés en interdépendance : naturelle, sociale, humaine. (Les Editions Utopia, 2023).



## ÉOLIENNES ET AVIFAUNE

✍️ Thierry Lengagne, Chercheur au CNRS laboratoire LEHNA (Lyon)

Pour produire de l'énergie tout en émettant moins de CO<sub>2</sub>, notre territoire métropolitain est aujourd'hui couvert de 8000 éoliennes. Cependant, si ces moulins à vent géants produisent de l'énergie verte, il est très vite apparu qu'ils ont un impact important sur la biodiversité.

Si ces éoliennes affectent aussi bien la distribution des passereaux communs que la sélection de l'habitat par le grand tétras, ce sont les grands rapaces qui ont fait l'objet d'une attention spécifique en raison de la symbolique et de la rareté de la plupart de ces espèces.

En utilisant les nouvelles technologies, les fabricants et exploitants d'éoliennes ont mis au point une surveillance vidéo du ciel avec des caméras 360° dont les images sont analysées en temps réel. Dès que la silhouette d'un grand rapace est identifiée par intelligence artificielle et que la trajectoire empruntée par l'oiseau se rapproche de l'éolienne, la rotation des pales est ralentie, voire même stoppée en moins d'une minute. Dans une étude publiée en 2020, MacClure et ses collaborateurs ont comparé la mortalité des aigles royaux sur les mêmes sites avant et après l'installation du dispositif automatique. Ils utilisent également un site contrôle comme témoin.

**BALBUZARD PÊCHEUR**  
© MAURICE BENMERGUI



**MILAN NOIR**  
© MAURICE BENMERGUI



Leur conclusion publiée dans « *Journal of Applied Ecology* » est spectaculaire : ces dispositifs réduisent la mortalité des aigles de 82 % ! Pourtant, un an plus tard, deux chercheurs de l'Oregon effectuent une lecture très critique de ce premier papier et, à partir du même jeu de données, analysent les résultats méticuleusement en estimant les effets des différents biais détectés (*J. Applied Ecology* vol 60, 2282-2288).

Au final, les dispositifs provoquent une modification du taux de mortalité des aigles qui se situe entre une diminution de 93,5 % ou une augmentation de 115,9 %. Autrement dit, les 42 carcasses d'aigle identifiées sur le site d'étude et le protocole utilisé ne permettent pas de valider/invalidier un bon fonctionnement de ce système de détection automatique. Pour l'instant, la communication des constructeurs à propos de ces systèmes automatiques de mise en panne ne résiste donc pas à l'examen précis des chiffres.

La mortalité due aux éoliennes pour les rapaces reste donc importante, par exemple 4 % de mortalité pour le milan royal dans le Brandenburg, et compte tenu des faibles taux de croissance de nombreuses populations, la séquence « éviter-réduire-compenser » n'a pas de sens. ■



# Retour sur..



## ÉOLIEN : DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

Louis Granier, Président de la LPO de Drôme-Ardèche et membre du groupe ENR

L'utilisation de la force du vent comme source d'énergie ne date pas d'aujourd'hui...

### FÊTE DU VENT AU COL DE LA BATAILLE

© LPO AURA



5000 ans avant JC, les premiers bateaux à voile remontaient le Nil et les premiers moulins à vent sont apparus 600 ans avant J.C., toujours en Égypte. Ce n'est qu'au X<sup>ème</sup> siècle que ces derniers apparaissent en Europe : ils seront majoritairement utilisés pour broyer les céréales et tomberont en désuétude au cours du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de l'électricité qui équipera les minoteries industrielles. Curieusement, c'est l'invention de l'éolienne qui redonnera à l'utilisation de la force du vent ses lettres de noblesse.

Devenant productrices d'électricité, les éoliennes seront baptisées : aérogénérateurs. Ceux-ci se répandent dans nos territoires avec plus ou moins de conséquences sur l'environnement, d'où une mobilisation de notre association.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, quelques chiffres datant de 2020 : en AuRA, 637 MégaWatts (MW) installés ; en France, seules la région PACA et la Corse demeurent peu équipées ; objectif régional 2030 : 2500 MW !

Les départements d'AuRA qui concentrent les installations sont l'Ardèche avec 202,9 MW, la Drôme avec 145,15MW et le Cantal avec 107MW, d'où leur engagement plus significatif dans l'étude des enjeux.

Dans le Cantal, l'attention se porte surtout sur une espèce particulièrement touchée : le milan royal, avec 14 collisions mortelles en deux ans, surtout à l'est du département. Des essais de système de détection sont en cours sur le parc éolien du col de la Fageole, à Coren, mais nous n'avons pas de retour sur les résultats. Il y a également beaucoup d'attentes sur les résultats du programme de recherche Projet Mape — Réduction de la Mortalité Aviaire dans les Parcs Éoliens en exploitation — [mape.cnrs.fr](http://mape.cnrs.fr) ▶

En Drôme, deux cas particuliers ont engendré deux prises de position diamétralement opposées de la part de la LPO AuRA :

- Le projet de Montrigaut-Thivolet, que la LPO en Drôme a décidé en 2016 d'accompagner du début des travaux de génie civil jusqu'à la phase d'exploitation, avec pour ambition d'en faire un parc exemplaire en termes de suivi de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC). Aujourd'hui, certains objectifs sont encore loin d'être atteints.
- Le projet du col de la Bataille, dans le parc du Vercors, à proximité de voies de migration majeures pour les hirondelles et les chauves-souris, nous a conduit à rejoindre un collectif d'opposition. À ce jour, le projet est abandonné.

Ces trois cas de figure soulignent la difficulté pour la LPO AuRA de se positionner favorablement pour les ENR tout en préservant la biodiversité. ■



## RETOUR SUR LA JOURNÉE D'INFORMATION ET DE MOBILISATION CONTRE LE BARRAGE DE SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS (38)

✍️ Joël Allou, Bénévole et délégué territorial de la LPO de l'Ain

C'est sous un soleil radieux que cette journée d'information et de mobilisation autour du projet de construction d'un nouveau barrage hydroélectrique sur le Rhône s'est déroulée à Saint-Romain-de-Jalionas le 30 septembre 2023.

### ZONE DE CONSTRUCTION DU BARRAGE

© CLÉMENT PRADIER



Cette journée a été initiée par la commune précitée sous l'égide de son maire Jérôme Grausi. De nombreuses personnes sont venues écouter les différents intervenants exposer leurs argumentaires (Lo Parvi, FNE, Fédération de pêche de l'Isère, association d'archéologie, et la LPO) en présence de la presse locale et nationale, puis échanger sur les stands en place pour l'occasion.

Durant cette journée, nous avons exposé nos positions : Nous sommes favorables aux énergies renouvelables mais défavorables au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants pour la biodiversité. Le barrage de Saint-Romain-de-Jalionas, s'il voit le jour, va causer la perte irrémédiable des derniers 25 km de zone sauvage sur le fleuve Rhône. Il synthétise les deux grandes causes de perte de biodiversité en détruisant les habitats et en artificialisant les sols.

En métropole on compte déjà un obstacle tous les quatre km de cours d'eau.

17 % des espèces de faune et de flore sont menacées ou éteintes en France, et leur risque d'extinction a augmenté de 14 % en moins de 10 ans. Disparition de 24 % des oiseaux entre 1989 et 2021, de 36 % des oiseaux des milieux agricoles,

de 43 % des espèces de chauves-souris entre 2006 et 2021, de 66 % des papillons de jour dans au moins un département, effondrement massif des populations d'insectes...

Sur cette portion du Rhône, il existe des zones d'hivernage pour les oiseaux d'eau, 46 espèces hivernantes liées plus ou moins étroitement aux milieux aquatiques. Des oiseaux nicheurs (142 espèces d'oiseaux observées), des oiseaux paludicoles, 12 espèces d'amphibiens protégées, 9 espèces de reptiles présentes dont 8 protégées... Toutes ces espèces subiront les changements avec le risque d'installation d'espèces exotiques moins sensibles aux variations. Enfin, les mammifères, castors, loutres ont besoin de la continuité hydraulique afin de maintenir une population viable par le brassage des populations.

Ce sont les raisons pour lesquelles la LPO Auvergne-Rhône-Alpes s'oppose à ce projet de barrage, parce que des solutions alternatives existent et que nous considérons que sauver et protéger la dernière zone sauvage du Rhône, cette niche de biodiversité, est un devoir pour la vie.

Pour aller plus loin, retrouvez un article complémentaire dans le cahier local de l'Ain, ainsi que des informations régulières sur le site LPO AuRA. ■



# Les nouvelles des LPO locales

## LPO DE L'AIN

### L'OPÉRATION GRAINES DE TOURNESOL BÉNÉFIQUE AUX AGRICULTEURS !

✍ Francisque Bulliffon, Directeur de la LPO de l'Ain

La LPO de l'Ain a distribué 5,8 tonnes de graines de tournesol bio cette année, en enregistrant près de 110 commandes !

C'est un record depuis le début de cette opération en 2016 ; nous tenions à remercier tous les participants. Ces graines vont permettre à de nombreux oiseaux de passer l'hiver et de se reproduire au printemps prochain, mais vont aussi permettre de travailler sur les milieux agricoles...

En effet, les bénéfiques récoltés par notre association sur cette opération serviront à mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité chez les exploitants agricoles, soit sur leurs bâtiments, soit sur leurs parcelles en exploitation, nichoirs, gîtes à chauves-souris, mares, haies, etc. Les salariés et les bénévoles seront mobilisés au cours de l'année 2024 afin de développer ce programme avec l'appui d'un service civique que nous aurons le plaisir d'accueillir à partir du mois de janvier. Nous souhaitons à terme que cela puisse perdurer chaque année afin de donner une plus-value et un objectif à notre vente de graines en gardant un lien avec nos fournisseurs (exploitants locaux et bio), la boucle est donc bouclée ! ■

NICHOIR  
© JOËL ALLOU



## LPO DE L'AUVERGNE



### PROJET DE PARC D'ÉOLIENNES AUX VASTRES SUR LE MÉZENC

✍ Henri Rodier, Délégué territorial de la LPO de l'Auvergne et référent juridique Auvergne

Le Mézenc est un des sites emblématiques de la Haute-Loire. Sommet volcanique, il est situé au sud-est du Massif central et culmine à 1753 mètres.

### PROJET DE PARC D'ÉOLIENNES AUX VASTRES SUR LE MÉZENC



Ce site possède une biodiversité exceptionnelle parmi laquelle l'aigle royal.

Du fait de ses paysages et de sa diversité, c'est un espace protégé : zone Natura 2000, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Les promoteurs de parcs éoliens cherchent à l'investir. Quelques dates clés : 2016, demande d'autorisation. 2018, refus du préfet. 2021, confirmation du refus par le Tribunal administratif. 2022, annulation de la Cours administrative d'appel et injonction / prescription de prendre un nouvel arrêté d'autorisation. 16 août 2023, arrêté d'autorisation d'un parc de cinq éoliennes aux Vastres.

En résumé, grâce aux actions de résistance, de l'APPEM notamment, le projet n'a pas pu aboutir à ce jour. L'arrêté d'autorisation de 2023 remet tout en cause et rend nécessaire un nouveau contentieux.

Sollicitée, la LPO AuRA a décidé d'apporter son expertise en termes de biodiversité et de participer au recours qui sera déposé devant le tribunal administratif. ■

## LPO DE LA DRÔME-ARDÈCHE



### ENCORE PLUS DE PHOTOVOLTAÏQUE !

✍️ Louis Granier, Président de la LPO de Drôme-Ardèche

Déchaînés, les développeurs de tous bords... On ne compte plus les projets qui fleurissent au coin de nos deux départements.

En forêt, sur l'eau, sur les vergers et cultures, parfois même en zone inondable, chacun y va de ses propositions, avec un petit faible en ce moment pour le sud de l'Ardèche : deux parcs cumuleraient 42 hectares de panneaux ! Autant de surface de terrains de chasse en moins pour l'aigle de Bonelli. Impensable dès lors que cette espèce est en reconquête des espaces où elle était présente par le passé.

Quelques nouveaux projets éoliens, surtout côté Ardèche, principalement sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche, suscitent une forte opposition avec un enjeu paysager très fort surpassant parfois les enjeux de biodiversité. Les porteurs de projets optent aussi pour le « repowering » qui consiste à remplacer sur des parcs en fin de vie, les aérogénérateurs par des machines plus performantes, de dimensions plus imposantes, avec des hauteurs de mât allant jusqu'à 100 mètres, elles culminent à 155 mètres ! Nul doute qu'en termes d'atteinte au paysage, il serait difficile de faire pire. ■

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

© LOUIS GRANIER



## LPO DE L'ISÈRE



### ATTENTION AU DÉVELOPPEMENT DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES FLOTTANTES

✍️ Jean-Marc Taupiac, Directeur de la LPO de l'Isère

Nous constatons de plus en plus en Isère le développement de projets photovoltaïques sur des plans d'eau.

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES FLOTTANTS EN HAUTE-GARONNE

© AKUO



Nous pouvons citer le projet du lac de Saint-Savin et du plan d'eau artificiel du Cheylas. Ce type de milieu est « ciblé » par les développeurs aériens car la proximité de l'eau, agissant comme un climatiseur naturel, permet d'augmenter le rendement des panneaux solaires et donc la production électrique.

Sur les deux projets isérois, les enjeux faune et flore ont été minorés afin de favoriser l'installation d'un maximum de panneaux solaires sans avoir à compenser les impacts.

Le projet portant sur le bassin du Cheylas en est la triste illustration puisque l'importance de ce site pour l'hivernage, le transit et la reproduction des oiseaux ainsi que son rôle de corridor écologique ont été complètement sous-évalués. Ce qui a permis au porteur de projet, EDF Renouvelables France, de ne pas déposer de dossier de dérogation à la protection des espèces et ce, malgré l'avis contraire de l'autorité environnementale. La LPO AuRA s'oppose donc à ce projet et espère qu'il ne sera pas réalisé.

La vigilance des protecteurs de la nature doit être maximum vis-à-vis des centrales photovoltaïques flottantes.

Information du 21/11 : le commissaire enquêteur a déposé un avis favorable pour le projet de centrale au Cheylas. ■

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES FLOTTANTS

© VINITDEEKHANU



## LPO DE LA LOIRE

### « SCRUTE LA NATURE » SUR TON SMARTPHONE

 **Béatrice Jankowiak**, Chargée de mission animation à la LPO dans la Loire

« *Le royaume du vivant a besoin de vous* » : menez l'enquête sur votre smartphone avec un jeu de piste au grand air, à faire en famille ou entre amis.

Découvrir la nature en s'amusant, c'est le but de la nouvelle application développée par la LPO AuRA dans la Loire en partenariat avec l'école d'ingénieurs Télécom.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale de Saint-Étienne Métropole et pour valoriser nos nombreuses données naturalistes, mobiliser les communes et sensibiliser le grand public, un jeu de piste grandeur nature (co-construit avec les communes et facilement déclinable) a été imaginé.

Les joueurs ont à résoudre des énigmes sur le patrimoine culturel et naturel d'un secteur, ce qui met en avant les pratiques vertueuses de la commune et ses richesses naturelles. Deux communes pilotes ont bénéficié de la mise en place du jeu : Sorbiers, dans un parc urbain, et Dargoire, commune rurale.

Pour jouer, il suffit de télécharger l'appli sur Playstore (gratuit, sous Android uniquement) puis de télécharger le parcours de votre choix en étant connecté à Internet. Le jeu sera ensuite aussi disponible hors ligne.

Ce projet est reconduit cette année par les étudiants de Télécom, ce qui permettra d'apporter des corrections et d'intégrer de nouvelles fonctionnalités. ■

### UN DES VISUELS DU JEU DÉVELOPPÉ POUR LA VILLE DE SORBIERS © LPO-TÉLÉCOM



\* - Bonjour Olive. Tu n'es pas en forme on dirait.

- Je suis un peu perdu je l'avoue. Peux tu m'aider à comprendre qui je suis ?

- Bien sûr, mon petit. Pour commencer je vais te poser une question et peut-être que la mémoire te reviendra ! Tu es un oiseau, n'est-ce pas ? Sais-tu combien il existe d'espèces différentes d'oiseaux vus à Sorbiers ?

5

27

## LPO DU RHÔNE

### OBSERVATOIRE RAPACES 2023 : MOBILISATION RÉUSSIE DANS LE RHÔNE

 **Hannah Bonhotal**, Bénévole LPO de l'« Observatoire Rapaces » dans le Rhône

Débuté en février, le protocole national de l'Observatoire Rapaces a été mené dans le Rhône par une douzaine de bénévoles qui ont comptabilisé environ cent cinquante heures d'observation, permettant ainsi de maintenir une continuité dans le suivi des rapaces diurnes nicheurs du département.

### FAUCON CRÉCERELLE © ALEXANDRE ROUX



Chaque année, les départements se voient attribuer des carrés à prospecter dans le cadre de l'Observatoire Rapaces, le programme de suivi des rapaces diurnes porté par la LPO et le CNRS de Chizé. Dans le Rhône, grâce à la mobilisation des bénévoles, les cinq carrés ont été prospectés et deux carrés ont été validés cette année avec plus de 50 heures de prospection. Autour des communes de Chaponnay et de Sain-Bel, les espèces nicheuses avec le plus d'occurrences sont les classiques buses variables, faucons crécerelles et milans noirs. Sur la totalité des carrés prospectés en 2023, 19 espèces de rapaces diurnes ont été contactées, parmi lesquelles 6 ont été identifiées comme nicheuses certaines et 6 comme nicheuses probables, notamment pour cette dernière catégorie le busard Saint-Martin et le circaète Jean-le-Blanc. ■

## LPO DE LA SAVOIE



### LE HAUT-RHÔNE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

✍ Dominique Secondi, Président de la LPO de Savoie

L'implantation de barrages sur le haut-Rhône est conçue au fil de l'eau, c'est-à-dire sans avoir de retenues de stockage d'eau.

L'effet de stockage des limons amenant des atterrissements, ceux-ci permettent l'installation des roselières, un écosystème intéressant par ses capacités d'accueil de la faune et de la flore.

De manière à garantir ses capacités d'écrêtage des crues, la CNR a prévu de draguer les sédiments en amont de la commune de Vions (73). La restauration des processus hydro-sédimentaires du Rhône (dynamique fluviale, restauration des marges alluviales) et de la connectivité des annexes hydrauliques (restauration des îlots) restent des actions primordiales pour la cohabitation de l'Homme et du fleuve.

Le respect de la réglementation demande de restaurer le double de la surface détruite ; l'objectif sera la création d'une zone humide de 18 000 m<sup>2</sup>. Le traitement des terrains pollués par les rhizomes de la renouée du Japon a subi un concassage amenant tous matériaux à une taille inférieure à 10 mm, une condition permettant l'élimination de ce végétal. L'absorption des crues moyenne et majeure passe par des plans d'eau qui retrouvent la pente naturelle du fleuve puis l'inondation des zones d'expansion des crues. ■

#### LE RHÔNE

© DOMINIQUE SECONDI



## LPO DE LA HAUTE-SAVOIE

### RETENUE DE BEAUREGARD : UNE PETITE VICTOIRE POUR LA NATURE

✍ Séverine Michaud, Chargée de vie associative à la LPO de Haute-Savoie

#### PLATEAU DE BEAUREGARD

© GUILHEM VELLUT



Dénoncé par notre association depuis plusieurs années, le projet de retenue collinaire à la Clusaz prévoit la construction d'un bassin de 148 000 mètres cubes dont les deux tiers seront destinés à la production de neige artificielle. Les travaux nécessitaient de détruire 8 hectares d'habitats naturels (l'équivalent de 11 terrains de foot) dont le bois de la Colombière, situé à l'Est du plateau de Beauregard et qui abrite nombre d'espèces protégées.

Il y a un an, les travaux pour la retenue collinaire de Beauregard avaient été suspendus grâce à un recours porté en justice par plusieurs associations dont la LPO et FNE. L'État ainsi que la commune de la Clusaz avaient contesté ce jugement devant le Conseil d'État.

C'est ce pourvoi qui a été rejeté le 3 octobre 2023. Ainsi, les travaux ne pourront pas commencer avant le jugement du recours sur le fond... qui lui, pourrait prendre plusieurs années. Cette décision de la plus haute juridiction administrative est une nouvelle preuve de la validité des actions des associations environnementales pour la protection de la nature. Restons néanmoins vigilants sur ce dossier ! ■

**SATORIZ** *le bio pour tous!*

[www.satoriz.fr](http://www.satoriz.fr)



# La vie du Centre de soins LPO en Auvergne



## RECHERCHE DE PANNEAUX SOLAIRES

 Sylviane Bondoux, Administratrice référente  
Centre de Sauvegarde

## JEUNES CHOUETTES HULOTTES © LPO AURA



À l'heure où ces lignes sont écrites, le Centre de Sauvegarde approche des 2800 oiseaux accueillis. C'est un nombre important qui engendre des frais de toute nature : soins, nourriture, nettoyages et entretiens divers pour maintenir le centre dans un état impeccable.

Pour réduire tous ces frais ainsi que l'impact de notre empreinte carbone, nous sommes attentifs à toutes les économies pouvant être réalisées sur notre utilisation des ressources naturelles. Par exemple, grâce à du matériel peu énergivore et par la sensibilisation de tous les personnels temporaires qui viennent nous aider tout au long de l'année.

Grâce au Budget Écologique Citoyen du Département du Puy-de-Dôme, nous avons ainsi pu nous doter de matériel performant pour le soin des oiseaux, mais nous souhaitons développer notre démarche vertueuse par l'acquisition de panneaux photovoltaïques. À ce jour, le Centre possède 5 frigos, 7 congélateurs, 15 couveuses, 2 lave-vaisselles, 1 lave-linge et divers petits électroménagers.

Or, nous ne disposons pas du budget nécessaire à cette acquisition, aussi nous lançons un **appel à don en nature de panneaux photovoltaïques**.

Contactez-nous pour en savoir plus à — [adrien.corsi@lpo.fr](mailto:adrien.corsi@lpo.fr) ▾ ■



## Legs et dons

### HOMMAGE À ANDRÉ DELABRE : UN GESTE GÉNÉREUX POUR LA BIODIVERSITÉ

 Jean Deschâtres, Référent legs, dons et assurances-vie à la LPO AuRA

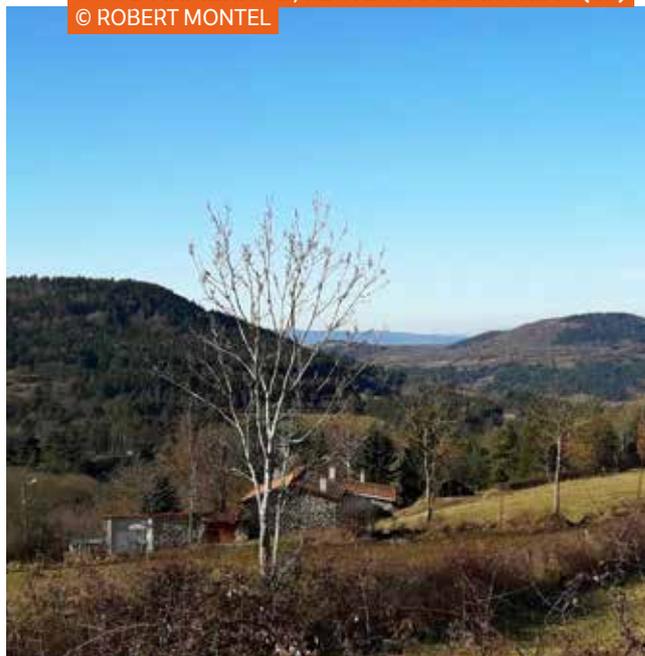
En mars 2021, M. Delabre nous quittait, laissant à la LPO AuRA un héritage d'une valeur essentielle pour la nature et la biodiversité.

Douze parcelles à Lantriac, Haute-Loire, totalisant plus de trois hectares de terres, prés et bois. Cette générosité témoigne de son attachement profond à la préservation de la faune et de la flore.

Nous saluons le noble geste de sa famille, son fils et ses petits-enfants, qui ont accepté ce choix empreint de générosité. M. Delabre laisse ainsi une marque forte dans l'histoire de la préservation de la biodiversité locale, offrant un soutien majeur à la LPO AuRA dans son combat pour la protection du vivant.

La LPO AuRA envisage de conserver les parcelles boisées, les laissant évoluer naturellement en sanctuaires de tranquillité favorables au développement d'une faune locale trop souvent menacée. La LPO n'a pas vocation à exploiter les terres ou prés : ils seront cédés ou loués à des agriculteurs locaux déjà intéressés. Les revenus issus de ces cessions financeront la gestion des propriétés de la LPO en Auvergne.

### SUC D'ARMENAUD, SECTEUR DE LANTRAC (43) © ROBERT MONTEL

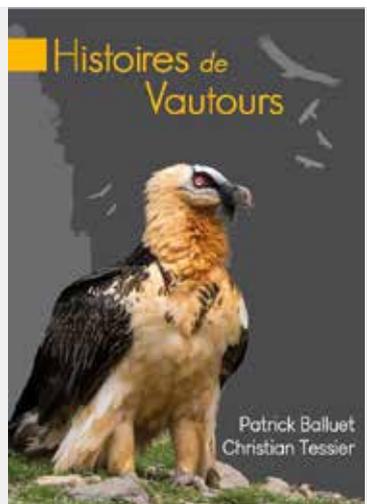


En rendant hommage à M. Delabre, nous saluons sa précieuse contribution à nos actions, ainsi que celle de tous ceux qui, comme lui, nous font bénéficier de legs, de donations ou d'assurances vie. C'est grâce à ces gestes désintéressés que nous pouvons agir en faveur de la biodiversité, pour le bien des générations actuelles et futures.

Pour soutenir la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, rendez-vous sur — [auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/don](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/don) ▾ ■



Agir pour  
la biodiversité



## « Histoires de vautours » : Un livre passionnant sur ces espèces mythiques qui ont frôlé l'extinction

— Découvrez le nouveau livre de Patrick Balluet, ex-président de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes dans la Loire, co-écrit avec Christian Tessier, directeur de l'association Vautours en Baronnies : « *Histoires de vautours* », vendu au profit des actions rapaces dans la région.

Ce nouveau livre propose de partir à la découverte des **vautours français**, espèces mythiques qui ont frôlé l'extinction ! Au fil des pages, l'ouvrage présente **quatre espèces emblématiques** à travers les récits captivants des deux auteurs : le vautour fauve, le vautour moine, le vautour percnoptère et le gypaète barbu. Ces « *Histoires de Vautours* » racontent le parcours au quotidien de ces bénévoles qui se sont engagés au service de ces actions de **protection de la Nature**.

9,90€ hors frais d'envoi. Bon de commande et informations complémentaires  
— [auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/histoires-de-vautours](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/histoires-de-vautours) ▶

[f LPO Auvergne-Rhône-Alpes](#) [i lpo\\_aura](#) [@LPO\\_auv\\_rhonalp](#) [LPO Auvergne-Rhône-Alpes](#) [LPO Auvergne-Rhône-Alpes](#)

## Votre journal trimestriel

Directrice de la publication : Marie-Paule de Thiersant  
Secrétaire de rédaction : Clarisse Novel - Rédacteur en chef : Henri Colomb  
Comité de rédaction : Joël Allou, Christian Bouchardy, Henri Colomb, Gilbert David, Louis Félix, Catherine Giraud, Clarisse Novel, Christian Prévost, Dominique Secondi, Jocelyne Verchère, Marie-Paule de Thiersant  
Coordination : Clarisse Novel - Mise en page : Camille Combes

Imprimé par Reoul Imprimerie, 24-26, rue des Haveurs - ZA Montmartre - BP 351 - 42100 Saint-Étienne - ISSN 2802-7256 - Janvier 2024

[auvergne-rhone-alpes.fr](http://auvergne-rhone-alpes.fr)

Notre site internet est ouvert à toutes et tous. Les adhérent.e.s et bénévoles ont accès à leur espace dédié dans « *Mon espace LPO* ».

La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.

### LPO Auvergne-Rhône-Alpes

🏠 Sièg social : 100 rue des fougères 69009 Lyon  
☎ 04 37 61 05 06 ✉ [auvergne-rhone-alpes@lpo.fr](mailto:auvergne-rhone-alpes@lpo.fr)

#### LPO de l'Ain

5 rue Bernard Gangloff 01160 Pont-d'Ain  
[ain@lpo.fr](mailto:ain@lpo.fr)

#### LPO de l'Auvergne

2 bis rue du Clos Perret 63100 Clermont-Ferrand  
[auvergne@lpo.fr](mailto:auvergne@lpo.fr)

#### LPO de la Drôme-Ardèche

18 place Génissieu 26120 Chabeuil  
[drome-ardeche@lpo.fr](mailto:drome-ardeche@lpo.fr)

#### LPO de l'Isère

MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble  
[isere@lpo.fr](mailto:isere@lpo.fr)

#### LPO de la Loire

Maison de la nature, 11 rue René Cassin 42100 Saint-Étienne  
[loire@lpo.fr](mailto:loire@lpo.fr)

#### LPO du Rhône

100 rue des fougères 69009 Lyon  
[rhone@lpo.fr](mailto:rhone@lpo.fr)

#### LPO de la Savoie

101 rue de Mundelsheim 73290 La Motte-Servolex  
[savoie@lpo.fr](mailto:savoie@lpo.fr)

#### LPO de la Haute-Savoie

46 route de la fruitière 74650 Chavanod  
[haute-savoie@lpo.fr](mailto:haute-savoie@lpo.fr)

# La LPO dans l'Ain

## AU CŒUR DE LA BRESSE

 Patrice Dalla Pozza, Bénévole et délégué territorial de la LPO de l'Ain

**Point de biodiversité sans espaces naturels. Revenons vers ce pays bocager rapidement présenté dans le LPO Info n° 10 et concentrons-nous maintenant sur ses richesses biologiques.**

**Natura 2000** : un réseau européen pour protéger la biodiversité avec des zones de conservation des habitats naturels (ZSC) et parfois des zones spéciales pour la protection des oiseaux (ZPS).

Sur le territoire bressan :

- Deux longent la Saône : Prairies humides et forêts alluviales du Val-de-Saône (3665 ha) et Val de Saône (1041 ha), là où se rencontrent une avifaune typiquement prairiale, dont le rôle des genêts, des amphibiens tel le triton crêté, des insectes parmi lesquels le cuivré des marais et des espèces végétales remarquables, comme la fritillaire.
- À proximité, les sites Dunes des Charmes (14 ha), un endroit rare de dunes continentales, et la Lande tourbeuse des Oignons (20 ha), un milieu acide sur une couche de sable : deux territoires bressans Natura 2000, mais aussi classés Espaces Naturels Sensibles.

### MAISON BRESSANE

© PATRICE DALLA-POZZA



### BRESSE BORD DE SAÔNE

© JOËL ALLOU

**Espaces Naturels Sensibles** : une émanation départementale pour protéger les paysages et la nature, dont :

- Le Bocage bressan du Sougey : outre la ferme bressane classée monument historique, ce site se distingue par ses prairies et ses haies, soit un espace propice pour l'accueil d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères.
- Le Marais de l'Étang de Bizadan : un ensemble humide au sud de la Bresse qui gravite autour d'un étang, et que menace l'embroussaillage. Pour y remédier ont été lancées des actions de restauration pour préserver la biodiversité de ce milieu marécageux (libellules, amphibiens, plantes).
- L'étang de But, tout proche, est également remarquable quant à sa faune, sa flore et aux boisements qui l'entourent. Mais comme son homologue précédent, il est, lui aussi, menacé par le comblement et les espèces invasives.
- L'étang et le marais des Paccauds, au nord de la Bresse, toujours le témoin d'une activité de pisciculture traditionnelle et désormais l'objet d'une politique de préservation.
- La forêt de Seillon : 600 ha aux portes de Bourg-en-Bresse.
- Les prairies humides et bocagères de la Basse Veyle : une zone humide de grande importance qui bénéficie, en outre, d'une autre protection via un arrêté de protection de biotope.

Poursuivre cette liste des spécificités naturalistes bressanes ? Un travail sur lequel doivent certainement plancher les amis du futur Parc Naturel Régional de Bresse, avec comme composante, peut-être, le nord de l'Ain. ■



## LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DANS L'AIN

 Francisque Bulliffon, Directeur de la LPO de l'Ain

**L'Ain comporte des habitats naturels variés du crêt de la neige à la basse vallée de l'Ain, cela nous offre une biodiversité incroyable mais aussi une grande ressource naturelle aux portes de Lyon et d'axes majeurs de transports.**

Depuis toujours, l'être humain a exploité ces ressources et il le fait de manière exponentielle, avec plus de consommation pour plus de performance, de vitesse, de choix pour le consommateur. C'est ainsi que notre département a vu fleurir de nombreux barrages dans les années 1960. Le long de la rivière d'Ain, on en trouvera six, de Vouglans (dans le Jura) au barrage d'Allement et six autres sur le Fleuve Rhône (qui en compte dix-neuf au total) à hauteur de notre département.

Mais notre territoire comporte aussi une centrale nucléaire depuis 1978 avec quatre réacteurs (cinquante-six en France) qui produit actuellement 40% des besoins de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concernant les énergies renouvelables, plus récentes :

- Les parcs éoliens : ils impacteront les habitats présents sur leur emprise et certaines espèces par des collisions à hauteur de pâle pour les chauves-souris et les oiseaux. Depuis 2013,

nous avons eu connaissance de quinze projets potentiellement impactant pour la biodiversité, la plupart dans le Bugey. Nous avons été sollicités officiellement sur sept d'entre eux, nous avons donné un avis pour six autres. Aujourd'hui, il en existe deux en activité dans le Bugey, pour lesquels nous n'avons pas été contactés...

- Les parcs photovoltaïques : plus compliqués à recenser, mais plusieurs projets voient le jour chaque année sur des petites parcelles. Parfois pour réhabiliter des secteurs déjà détériorés comme d'anciens sites industriels, ou encore couvrir des toitures, mais lorsque ces projets viennent s'implanter sur une friche ou un boisement, cela peut venir impacter des milieux riches en faune et en flore.

Notre département compte donc de nombreuses ressources énergétiques, mais à l'heure de la planification des énergies renouvelables, il serait nécessaire que nos territoires prennent conscience que l'Ain a fait sa part de développement et que si nous ne voulons pas continuer à impacter notre biodiversité, notamment sur nos cours d'eau et nos belles forêts du Bugey, il faudra limiter le développement de nouveaux projets. Néanmoins, aujourd'hui on parle de nouveaux EPR sur la centrale nucléaire du Bugey, d'un nouveau barrage sur le Rhône à hauteur de Loyettes et les développeurs éoliens visent toujours le Bugey... ■

**BARRAGE**  
© LOUIS GRANIER





## LE BARRAGE DE TROP

✍️ Joël Allou, Bénévole et délégué territorial de la LPO de l'Ain

**Au début des années 1980, un projet de barrage à Loyettes à la confluence**

**Ain/Rhône était déjà à l'étude, puis il fut abandonné suite à la forte opposition qu'il avait suscité. Le site avait d'ailleurs été sanctuarisé devenant « Natura 2000 ».**

Mais l'histoire n'est jamais totalement écrite et ce projet ressorti des tiroirs de la CNR et réactualisé revient au-devant de la scène sous le nom de barrage Rhônergia. Il s'inscrit selon la CNR dans le développement des énergies renouvelables.

**Quelles sont les raisons de notre opposition à ce projet :**

- La LPO est favorable aux énergies renouvelables mais défavorable au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants pour la biodiversité. Or, ce projet synthétise deux grandes causes de perte de la biodiversité par la destruction des habitats et son artificialisation.
- Ce projet au coût élevé pourrait être largement compensé en rénovant les barrages existants et en développant la photovoltaïque. Le coût calculé en 2018 soit 230 millions d'euros est aujourd'hui de 330 millions d'euros.
- On nous parle d'un projet décarboné, mais c'est oublier que la construction d'un barrage demande des tonnes de béton. L'estimation de la CNR pour la construction du présent barrage est de plus de 250 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- En France, l'importante production de béton fait que c'est un matériau de construction particulièrement émetteur de carbone et donc avec une empreinte carbone élevée.

### MOBILISATION CONTRE LE BARRAGE

© LO PARVI



**Quelques chiffres :**

- Béton courant (classe de résistance C25/30) : 235 kg de CO<sub>2</sub>eq/tonne de béton
- Acier : 585 kg de CO<sub>2</sub>eq/tonne d'acier
- Ciment : 600 kgCO<sub>2</sub>eq/tonne de ciment (en France) et 1000 kgCO<sub>2</sub>eq/tonne de ciment (moyenne mondiale)
- Dans le cas du béton armé, l'empreinte carbone va varier selon la quantité d'armatures qu'on met dans le béton. Un béton armé va être entre 20 et 40% plus carboné que le même béton non armé (*source : ADEME*)
- Pour faire du béton, il faut du sable. Les ressources en sable puisées dans les rivières et les lacs ne suffisent pas à répondre à la demande toujours plus grande et du coup, les écosystèmes des fleuves sont menacés partout. Il faut savoir que le sable issu des déserts par exemple est inapproprié pour fabriquer du béton.
- Provenant très souvent aujourd'hui de la mer (ce qui engendre une forte érosion dans certains pays avec la disparition d'îles, la modification des frontières internationales, comme dans le cas de la disparition d'îlots de sable en Indonésie), il doit être lavé pour retirer le sodium qui provoquerait sinon la corrosion des structures métalliques.
- L'extraction a un impact sur la biodiversité, la turbidité de l'eau, les paysages dégradés et le climat par l'émission de dioxyde de carbone produite par le transport.

**Autre point important :**

Les études actuelles prédisent une baisse de 20% des débits du Rhône avant 2050. Ces changements risquent de pénaliser grandement les capacités de production prévues pour ce barrage.

Comme on peut le constater, il faut étudier ce projet sous tous ces aspects.

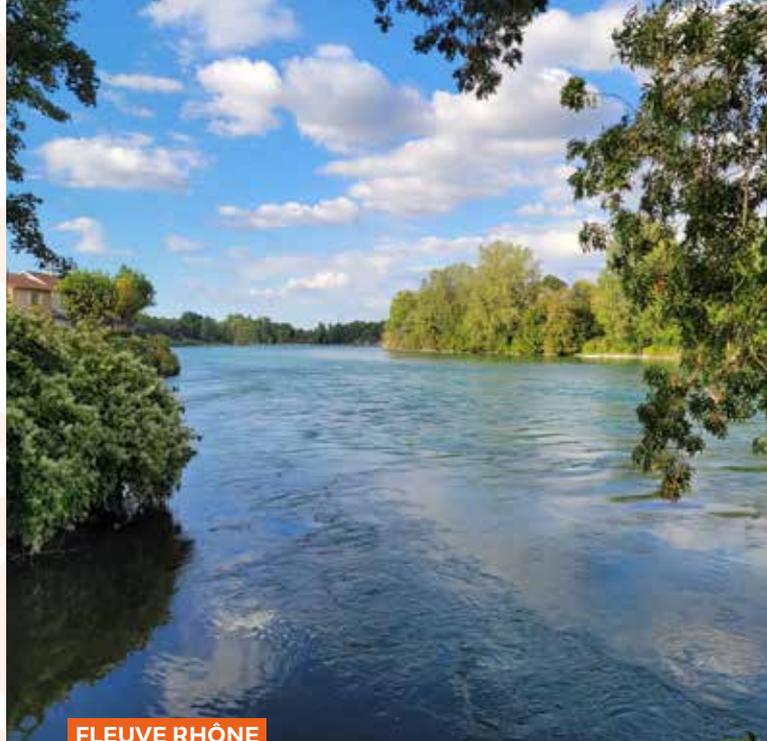
Nous faire croire que ce barrage a un faible impact est faux. Il va modifier durablement les qualités écologiques et physiologiques de l'eau, la biodiversité et l'environnement du fleuve.

Ce barrage détruira les habitats naturels de façon définitive (rappelons qu'il se situe sur les derniers 25 km préservés du Rhône !). Aucune mesure de compensation ne permettra de « réparer » le mal qui va être fait.

Nous savons aujourd'hui que les changements climatiques et la disparition d'une partie de la biodiversité sont les conséquences des activités humaines. Et pourtant, nous continuons d'agir comme si de rien n'était. En effet, ce projet RhôneGria est conforme à une logique de domination sur le vivant qui relègue le problème de la biodiversité à des contraintes annexes pouvant éventuellement être adaptées par des demandes de dérogation.

À la LPO, nous portons la voix de cette biodiversité sans cesse abîmée, détruite, exploitée... mais aussi celle des habitants proches du site qui verront pour toujours ce magnifique endroit anéanti.

N'oublions pas que la décision qui sera prise engagera les générations futures et nous rendra responsables face aux conséquences de cette résolution. ■



**FLEUVE RHÔNE**  
© CLÉMENT PRADIER

## LE TOUR DE L'AIN DES STANDS LPO EN 2023

✍ Olivier Chevreuil, Bénévole stand et délégué territorial de la LPO de l'Ain

**Sensibiliser à la richesse de la biodiversité pour agir et la préserver, tel a été le mot d'ordre des stands LPO dans l'Ain en 2023.**

De Meximieux dans le sud en avril, à Hauteville dans le Bugey en mai puis Fort l'écluse à l'entrée du Parc Naturel Régional du Haut-Jura fin août, en passant par Villars-les-Dombes au Parc des Oiseaux début septembre et Châtillon-sur-Chalaronne à la mi-septembre en poursuivant par Treffort-Cuisiat dans le Revermont à la mi-octobre pour finir à la foire Bio de Bourg-en-Bresse fin octobre. Quel périple et que de beaux échanges !

**STAND CUISIAT 2023**  
© OLIVIER CHEVREUIL



L'année 2023 a été une belle aventure pour les équipes stand LPO avec l'arrivée de petits « nouveaux » qui ont rapidement pris confiance pour échanger avec le public. Sensibiliser à la perte de la biodiversité et agir rapidement en créant un Refuge LPO a convaincu maintes personnes. Les moyens pour s'informer ou pour équiper son Refuge étaient bien sûr à disposition sur le stand. La LPO de l'Ain s'est même modernisée en s'équipant d'un terminal mobile de paiement. Tout était fait pour la préservation de la biodiversité.

Vous êtes bien sûr bienvenus pour renforcer l'équipe stand LPO en 2024 ! ■

**STAND CUISIAT 2023**  
© OLIVIER CHEVREUIL



## PETIT RÉSUMÉ DES ACTIONS JUDICIAIRES

 Patrice Dalla Pozza, Bénévole et délégué territorial de la LPO de l'Ain

**La LPO AuRA n'est pas restée inactive sur le plan judiciaire dans l'Ain, comme en témoignent les différentes actions engagées, dont certaines sont désormais définitivement closes.**

1 — Deux jugements du Tribunal administratif de Lyon en date du 17 octobre 2023 ont été rendus :

La 1<sup>ère</sup> décision nous donne entièrement satisfaction. Nous obtenons en effet l'annulation d'un arrêté préfectoral autorisant la destruction de blaireaux par tir de nuit sur l'ensemble des communes aindinoises entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 10 septembre 2022. En outre, la LPO est indemnisée de ses frais à raison d'une somme de 250 €.

La 2<sup>ème</sup> décision, en revanche, ne nous est pas favorable. Le juge rejette nos prétentions quant à notre demande d'annulation d'un arrêté préfectoral autorisant une période complémentaire de vénerie du blaireau entre le 15 mai 2022 et le 31 août 2022.

2 — Devant ce même Tribunal administratif de Lyon, un recours pour excès de pouvoir a été déposé le 19 juin 2023 pour obtenir, toujours la même rengaine, l'annulation d'un

**BLAIREAU D'EUROPE**  
© FABRICE CAHEZ



**CIGOGNE NOIRE**  
© MAURICE BENMERGUI

arrêté préfectoral autorisant une période complémentaire de vénerie du blaireau entre le 15 juin 2023 et le 31 juillet 2023. La suite l'année prochaine !

3 — Deux plaintes contre X ont, par ailleurs, été déposées : L'une pour destruction de cigognes noires (mars 2023) ; une affaire gérée par l'avocat de la LPO pour laquelle nous attendons une prochaine date d'audience et un jugement, on l'espère, en notre faveur. L'autre pour perturbation volontaire de goélands (avril 2023) ; une infraction portée à notre connaissance par la LPO Bourgogne-Franche-Comté est actuellement en cours d'instruction.

4 — Une plainte avec constitution de partie civile a été transmise au Doyen des juges d'instruction de Bourg-en-Bresse (juillet 2023) en raison d'un délit d'injures publiques relevé sur un site Internet. Une infraction complètement étrangère à notre champ de compétence « biodiversité », qui relève ici du droit de la presse.

5 — Et pour terminer cette présentation judiciaire, la tenue de l'audience du 13 novembre dernier au Palais de justice de Bourg-en-Bresse pour juger les infractions de destruction et transport de l'espèce protégée « milan royal » (et d'une buse). Le prévenu a comparu dans le cadre de la procédure de reconnaissance préalable de culpabilité et a accepté la peine prononcée, à savoir une peine d'amende avec sursis. La LPO, partie civile, s'est vu octroyer des dommages et intérêts d'un montant de 2 600 €. ■

## UN NOUVEAU RAPACE DANS L'AIN

 Thierry Lengagne, Président de la LPO de l'Ain

**Un petit rapace fait le Saint-Esprit sur la digue d'un étang dombiste. Il partage cette méthode de recherche de nourriture avec le faucon crécerelle mais sa teinte gris clair avec des épaulettes noires et sa tête imposante permettent immédiatement d'identifier l'élanion blanc.**

Chasseur infatigable de campagnols des champs, il occupe à la fois les zones d'agriculture intensive avec des monocultures de céréales où persistent quelques friches et les zones de bocages.

Cet oiseau qui se reproduit dans la péninsule Ibérique a niché pour la première fois en France en 1990 dans les Landes et trente ans plus tard notre pays compte maintenant 500 à 1000 couples d'élanions blancs !

Le bastion français reste toujours le sud-ouest mais c'est un oiseau qui profite de nos hivers de plus en plus doux et qui est maintenant présent sur tout l'ouest de la France jusqu'à Nantes et Tours. Les observations s'étendent également au reste de la France

L'Ain reçoit la visite régulière de ce petit rapace. La première date de 1990 dans le Pays de Gex.

Depuis 2005, l'oiseau est observé dans notre département tous les 3-4 ans (2005 : Saint-Vulbas, 2010 : Saint-Martin-de-Bavel, 2014 : Chalamont et Chaleins, 2017 camp de la Valbonne, 2021 Saint-Paul-de-Varax).

**ÉLANION BLANC**  
© MAURICE BENMERGUI



**ÉLANION BLANC**  
© BERNARD SONNERAT

2023 marque peut être une nouvelle étape dans la présence de l'élanion blanc dans l'Ain.

Dès le début d'année, le couple installé en Bresse depuis plus d'un mois montre un comportement territorial marqué et chasse corneilles et buses qui passent trop près du territoire. Malheureusement il n'y aura plus d'oiseau sur le site lors de ma visite de mi-janvier alors même que le printemps arrivait.

En mai, un oiseau immature est observé dans le Pays de Gex et quelques jours plus tard je découvre un couple installé sur le camp de la Valbonne. Les 2 oiseaux y seront observés un mois durant sans qu'aucune preuve de reproduction ne puisse être établie. Mais la fin de l'été nous a réservé une surprise dans le nord de la Dombes où 2 couples ont produit respectivement 3 et 2 poussins à l'envol.

En l'absence de marquage, il n'est pas possible d'affirmer que 4 couples ont fréquenté notre département car se sont peut-être les oiseaux de Bresse ou de la Valbonne qui ont finalement niché en Dombes.

Après la nidification des premiers ibis falcinelles en 2022, c'est donc une nouvelle espèce méridionale qui arrive dans l'Ain. Reste à savoir si l'hiver sera assez clément pour ces oiseaux très thermophiles. ■

## L'HIVERNAGE DES OISEAUX D'EAU DANS L'AIN : DES TENDANCES RÉCENTES

 Maurice Benmergui, Délégué territorial de la LPO de l'Ain

Depuis plusieurs années, nous constatons un accroissement des effectifs hivernants d'oiseaux d'eau dans l'Ain.

Le seuil de 25 000 est désormais régulièrement dépassé, atteignant même plus de 50 000 oiseaux en janvier 2023. La Dombes accueille habituellement 90 % de ces oiseaux et est le moteur de cette évolution. Ce constat ne doit cependant pas occulter de fortes variations spécifiques. Les conséquences du changement climatique, qui agit sur la survie hivernale, les habitats, la distribution des espèces, jouent un rôle prépondérant dans cette évolution.

Les effectifs du fuligule milouin chutent littéralement dans l'Ain depuis janvier 2016, passant sous la barre des 5000 oiseaux. L'érosion de sa population européenne commence dans les années 90, avec la baisse de qualité de son habitat. Les perspectives à long terme, négatives, se sont traduites par un classement parmi les espèces vulnérables (VU) de la liste rouge de l'UICN\*.

Sa présence est corrélée à la profondeur d'eau des étangs, et ceux-ci sont au plus bas.

Dans le même temps, la plupart des canards de surface voient leurs effectifs augmenter sans corrélation particulière avec la dynamique de leurs populations européennes, ce qui suggère une influence forte des conditions rencontrées dans notre région.

**SARCELLES D'HIVER**  
© MAURICE BENMERGUI



**SARCELLE D'HIVER**  
© MAURICE BENMERGUI

La sarcelle d'hiver descend moins abondamment vers la Camargue. Sans en accueillir la différence, l'hivernage en Dombes bondit dès janvier 2019, et ses effectifs moyens passent de 600 à 5600 individus, frôlent les 10 000 oiseaux en janvier 2023. Des hivers plus cléments ainsi que la large capacité d'accueil du Grand Birieux expliquent ce phénomène. L'oie cendrée, elle aussi, descend moins au sud et prend de plus larges dispositions en Dombes, s'ajoutant à la population locale en expansion.

Deux espèces protégées tirent leur épingle du jeu : le harle bièvre dont l'expansion toute relative fait bien grincer quelques dents, et le tadorne de Belon, qui élargit sa distribution à la zone continentale, à la faveur de l'eutrophisation des grands estuaires qui aurait augmenté l'offre alimentaire.

Cet adepte des vasières retrouverait dans la « nouvelle » Dombes plus d'espaces favorables qu'elle n'en avait compté jusqu'ici.

Attention toutefois, effectifs modestes : 100 tadorne, tous en Dombes, pour environ 160 harles bièvres pour l'Ain.

Devons-nous nous attendre à un scénario identique en 2024 ? Souhaitons que les pluies automnales améliorent quelque peu une situation écologique dramatique devenue récurrente. ■

\* Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## ON PENSE À NOUS!

✍ Patrice Dalla Pozza, Bénévole et délégué territorial de la LPO de l'Ain

Le samedi 9 septembre, la société suisse SIEGFRIED célébrait ses 150 ans et, pour cet anniversaire, la LPO de l'Ain avait été conviée au siège de la filiale française implantée à Saint-Vulbas.

Lors de cette journée « Portes Ouvertes », étaient présents la direction locale de l'entreprise, des représentants du siège helvétique, le personnel, les familles, la presse, ainsi que différents invités au rang desquels se trouvait la délégation aindinoise de la LPO AuRA.

Après une visite du site industriel de la société, celle-ci étant active dans le domaine pharmaceutique, nous nous sommes retrouvés pour les traditionnelles allocutions de remerciements et, conformément à la politique de cette entreprise, à la remise de dons à trois associations locales. La LPO de l'Ain fut gratifiée et, à ce titre, se vit remettre un chèque de 1500 €, avec toute liberté conférée dans l'emploi de cette somme. Reste bien entendu à définir la destination de ce don ; une réflexion est en cours.

Mille mercis pour ce geste désintéressé en faveur de la biodiversité. Également une belle rencontre entre deux centenaires ! En effet n'oublions pas que la LPO totalise elle aussi plus de cent années d'existence. ■

## COIN DES LECTEURS

✍ Joël Allou, Bénévole et délégué territorial de la LPO de l'Ain

« Une France sans eau », de Vincent Lucchese chez Alisio Sciences

« L'été 2022, la France découvre avec effroi les ravages de la sécheresse. [...] L'hiver qui suit n'offre pas de meilleures conditions. Entre janvier et février 2023 la France métropolitaine fait face à 32 jours consécutifs sans pluie, un record ! Ces phénomènes de sécheresse extrême pourraient devenir la norme d'ici quelques décennies à peine. Pourtant, 512 milliards de m<sup>3</sup> d'eau tombent, en moyenne, chaque année sur le pays. Où sont-ils passés ? »

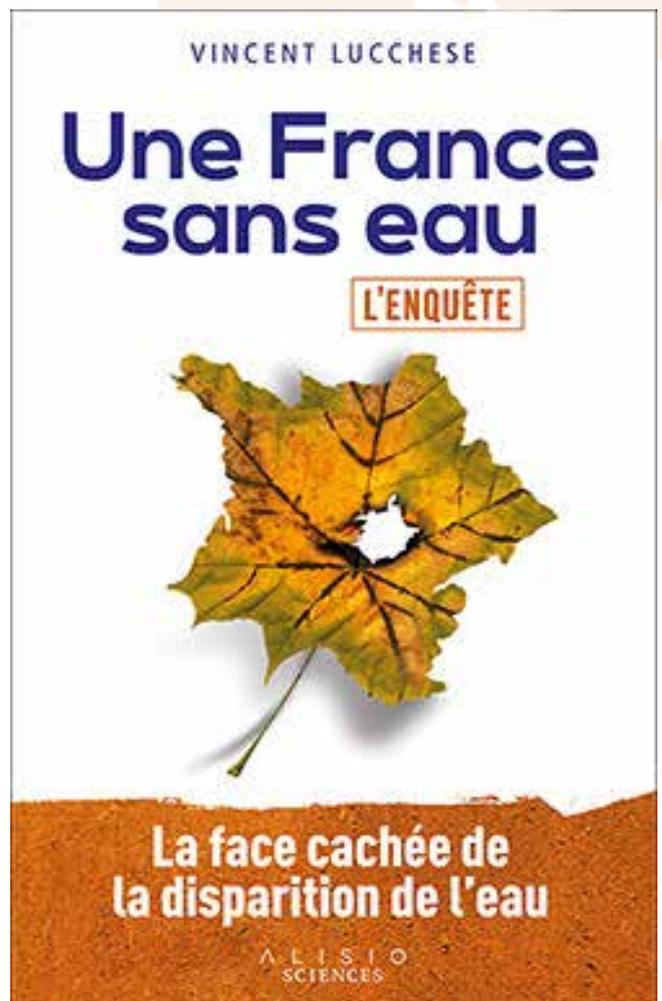
L'enquête menée par l'auteur journaliste scientifique spécialisé en écologie est très intéressante pour comprendre « les fascinants mécanismes du cycle de l'eau, les ressorts de cette crise et comment adapter nos infrastructures et modes de vie pour faire face à ces changements si rapides sans sacrifier les écosystèmes ».

Dans cet ouvrage, « entre réchauffement climatique, méandres secrets des sous-sols, agriculture et énergie », le journaliste nous révèle « la face cachée de la disparition de l'eau ».

Un excellent livre pour qui veut comprendre vraiment les incidences des changements sur cette ressource indispensable. ■



REMISE DU DON DE SIEGFRIED  
© SOCIÉTÉ SIEGFRIED



# La LPO en Auvergne

## TÉMOIGNAGES : COMMENT ET POURQUOI PRATIQUER LE VÉLO AU QUOTIDIEN ?

✍ Marie Briquet, Volontaire en Service Civique à la LPO de l'Auvergne

**À la LPO, certains se déplacent régulièrement à vélo pour limiter leur empreinte carbone et aussi par simple plaisir de pédaler !**

C'est le cas de Marie, salariée LPO, Fabrice, en mécénat de compétence Michelin, et Jean-François, bénévole LPO et professeur de biologie à l'université, qui font partie des adeptes du vélo et l'utilisent autant dans leur vie personnelle que pour leurs trajets professionnels.

Toute la semaine, Marie enfourche son vélo pour aller au travail ! Elle traverse ainsi Clermont-Ferrand, 25 min à l'aller comme au retour avec un dénivelé important dans les deux sens.

De son côté, cela fait 10 ans que Fabrice utilise le vélo, mais c'est depuis deux ans, avec un trajet professionnel rallongé (environ une heure aller-retour) que son vélo l'accompagne quotidiennement. Il l'utilise même lors de missions LPO où il se déplace, seul et équipé, sur un rayon de 20 km.

De la même manière, Jean-François l'utilise aussi lors de ses points STOC (protocole de suivi des oiseaux communs). Mais le vélo est plutôt un loisir pour Jean-François : « J'ai traversé le Massif central en étant jeune, j'ai une certaine connaissance

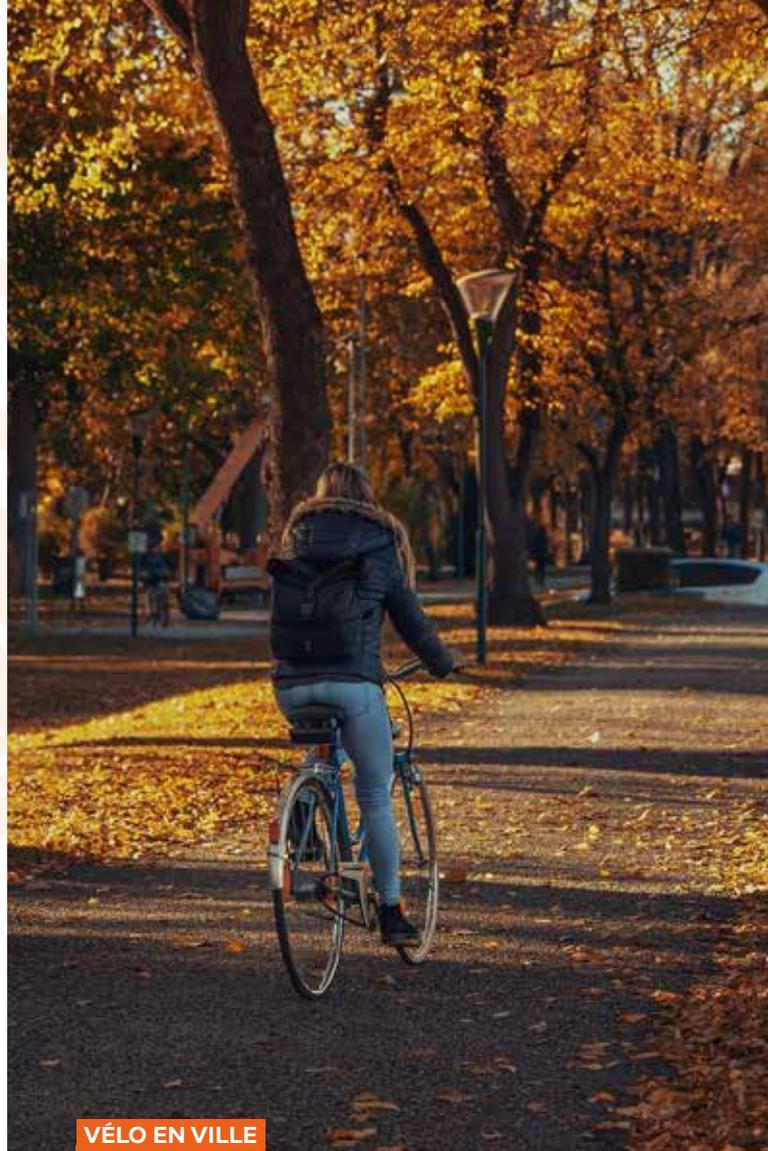
### VÉLO EN CAMPAGNE

© PIXABAY



### VÉLO EN VILLE

© PIXABAY



de la route et des chemins ». Il ne se sépare pas de ses vélos, qui le suivent dans toutes ses aventures (vacances, rando, camping, sorties...). Car il n'a pas un vélo... mais sept ! (électrique, VTT, de ville et plusieurs reliques). Il choisit le plus adéquat en fonction de ses déplacements.

#### D'où leur vient une telle motivation ?

Marie et Fabrice s'accordent à dire que l'écologie y est pour beaucoup. Mais Jean-François avance plutôt quant à lui l'argument du plaisir. Le vélo lui permet une coupure après le travail, du sport au quotidien et tout ça en plein air ! Il lui arrive même de faire des détours pour en profiter encore plus. « Moi, de l'écologie, j'en suis prof ! Je n'ai pas attendu que le vélo soit devenu à la mode. Je fais ça parce que j'aime le vélo, même par mauvais temps. »

« Bien sûr, l'argument écologique entre en compte, mais ce n'est pas la seule raison ! », ajoute Marie qui nous explique : « Le vélo, c'est aussi un gain de temps, principalement en centre-ville mais surtout une activité sportive bonne pour la santé physique et mentale. C'est ce qui me motive le plus. Je me sens tellement bien en arrivant au boulot ! Je constate que quand je télétravaille, je suis moins bien conditionnée à rester derrière l'ordinateur pour le reste de la journée ! »

Fabrice rajoute même qu'il s'est fixé pour objectif de réduire ses kilomètres parcourus en voiture de 12 000 km/an. « Il m'arrive fréquemment de me déplacer dans l'ouest de la France, en contrepartie je compense en utilisant au maximum mon VTC ».



**MALGRÉ LA PLUIE CE MATIN, MARIE EST VENUE AU TRAVAIL EN VÉLO**

© MARIE BRIQUET

**Y a-t-il des inconvénients ?** Oui, mais il y a des solutions. Que ce soit Marie, Fabrice ou Jean-François, chacun a ses astuces pour les pallier. Tous les trois sont d'accord sur deux inconvénients majeurs :

- Le manque d'aménagements cyclables et continus, entraînant une dangerosité des espaces routiers pour les cyclistes et constituant un frein pour certaines personnes. Mais « *si on respecte le code de la route et que l'on s'équipe correctement pour être visible des automobilistes, on limite les risques. Je ne pars jamais sans mes lumières avant et arrière et mon gilet jaune ! Sans oublier bien sûr le casque !* », précise Marie qui participe à des Vélorutions organisées par Vélo-Cité 63 et un collectif de citoyens. « *Ces manifestations à vélo sous la forme d'opérations escargots ont pour but de demander plus d'aménagements cyclables* ». « *La métropole avance, elle est actuellement en train d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle sur les boulevards Aristide-Briand, Jean-Jaurès et Côte Blatin. Les manifestations portent lentement leur fruit, ce n'est pas vain !* » Fabrice reconnaît que « *la métropole s'applique à étoffer les pistes mais elles ne sont pas encore dignes de ce nom* ».

- La météo. Marie conseille : « *S'il pleut, je mets un k-way et un pantalon de pluie ! S'il neige, je prends mon VTT plutôt que mon vélo de route ! Par contre quand c'est la tempête ou le déluge, je préfère éviter et je me rabats sur la voiture* » Ce à quoi Jean-François complète qu'« *une bonne pluie n'est quand même pas un argument pour prendre la voiture !* ».

Le « *manque de place pour transporter des équipements encombrants* » est un autre inconvénient soulevé par Fabrice.

Il est en pleine réflexion pour l'achat d'une remorque. Enfin, « *posséder un antivol, voire deux, de bonne qualité et une mise à l'abri du petit véhicule* » permet de limiter le risque de vol. Ce qui est aussi de l'avis de Jean-François qui ajoute qu'« *il y a un manque de parking à vélo* ».

**Que diriez-vous à une personne pour l'inciter à utiliser plus le vélo ?** Marie répond : « *Ce n'est pas aussi difficile que ce que l'on pense ! Pour commencer, il faut y aller petit à petit. Commencer par un jour par semaine, puis deux, puis trois, etc. Vous verrez, après vous ne supporterez plus être dans votre voiture, à l'arrêt dans les bouchons ! Et si la condition physique vous fait peur ou que la distance est trop longue, achetez un vélo électrique. Promis, il sera vite rentabilisé !* »

Fabrice, à son tour : « *Pensez à la planète et à l'empreinte carbone. Il ne faut pas se cacher derrière l'argument de la sécurité routière, ce serait exagéré et avec un peu de bonne volonté c'est possible* ».

Jean-François, plus pragmatique, conseille de « *mettre un casque et être prudent, certains cyclistes me font plus peur que les automobilistes, ils prennent des risques sans le savoir* ».

On finira sur l'ultime argument de Jean-François : « *Le vélo c'est bien d'en parler mais ce qu'il faut, c'est s'y mettre. Si on est plus nombreux, ça sera plus sympa !* »

**Le saviez-vous ?**

Selon l'ORAMIP, les « *concentrations en dioxyde d'azote mesurées dans les habitacles des voitures sont supérieures à celles observées par les sites de mesures installés à proximité d'axes routiers* ». Les cyclistes et piétons sont donc moins exposés aux pollutions routières que les conducteurs de voitures. Une raison de plus pour passer au vélo ! ■

## FESTIVAL L'HAPPY GRIÈCHE

✍ Marie Lathuilière, Chargée de projet à la LPO de l'Auvergne

Les 6 et 7 avril 2024, la LPO vous donne rendez-vous à Cébazat aux portes de Clermont-Ferrand pour le festival nature : L'Happy Grièche !

Venez nombreux célébrer la nature et apprendre à la protéger ! Avec un programme riche en activités pour petits et grands, c'est le rendez-vous du printemps à ne pas manquer : ateliers nature, balades découvertes, conférences, films documentaires, forum des associations, expositions, village de producteurs locaux, concert...

Samedi et dimanche

10<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00 sans interruption

Gratuit, pour petits et grands

Un programme à composer soi-même !

- au milieu des associations, des producteurs, artisans et artistes locaux
- avec des ateliers, des conférences, des sorties, des projections...

Entre autres, venez participer aux ateliers « Désinfox nature » et « Arrêter de vous faire baisser » et à la conférence « Les animaux des gens normaux » de François Lasserre, à la conférence « Loire sentinelle » de Nat'explorers, à la table ronde « Humain / non-humain : vers une relation apaisée », au concert engagé rock/folk/pop avec Garciaphone, MattLow, Dragon Rapide, Morgane Imbeaud et Guillaume Bongiraud en duos, aux projections de films documentaires...

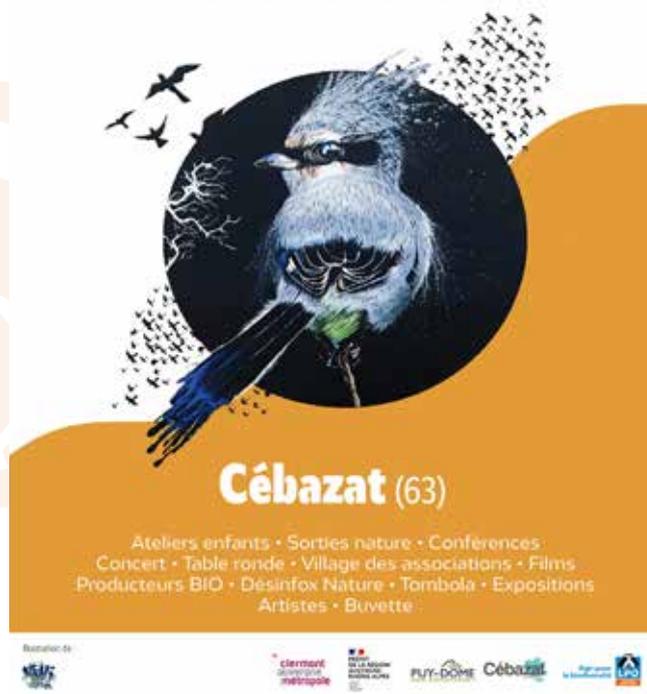
**PIE-GRIÈCHE GRISE**  
© ROMAIN RIOLS



# L'Happy Grièche

## Festival Nature en Auvergne

### 6 & 7 avril 2024



### Pourquoi « L'Happy Grièche » ?

Comme de nombreuses espèces liées à des milieux agricoles exploités de façon intensive, la pie-grièche grise connaît un déclin marqué. C'est l'une des espèces de passereaux les plus menacées de France, classée « En danger » sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs. Le Massif central est l'un de ses derniers bastions avec 85% des effectifs nicheurs de France.

En 2021, dans le cadre de l'atlas de la biodiversité de la métropole clermontoise, C.Biodiv, l'artiste Newi réalise une fresque représentant une pie-grièche grise sur une façade de Clermont-Ferrand.

En parallèle, en partenariat avec la LPO, la brasserie Le Plan B lance la fabrication d'une cuvée spéciale automnale qu'ils nomment l'Happy Grièche et reprend la pie-grièche de Newi pour le visuel de l'étiquette ! La brasserie a accepté que le nom de la cuvée soit repris pour notre festival nature et Newi que son visuel devienne notre logo : L'Happy Grièche est né !

Ainsi, en choisissant la pie-grièche grise comme emblème du festival, notre volonté est de sensibiliser le plus grand nombre à son déclin dans nos campagnes et à la dégradation inquiétante de son habitat.

Alors, partant pour participer à ce rendez-vous des amoureux de la nature en Auvergne ?

Plus d'infos sur [auvergne-rhone-alpes.lpo.fr](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr) ▶ ■

## LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU VAL D'ALLIER FÊTE SES 30 ANS EN 2024

 Sabine Boursange, Directrice de la LPO de l'Auvergne

La Réserve Naturelle du Val d'Allier protège un des rares exemples en Europe occidentale de rivière presque encore totalement libre de ses mouvements, depuis le 25 mars 1994 !

L'Allier engendre, comme autrefois partout ailleurs en plaine alluviale, un assemblage complexe de milieux imbriqués les uns les autres, telles les pièces d'un puzzle géant : bancs de graviers et de sable, talus d'érosion, bras morts, pelouses, prairies, landes, forêts riveraines... abritant une biodiversité exceptionnelle.

À l'occasion de cette année anniversaire, les bénévoles naturalistes locaux vont réaliser un suivi des passereaux, utilisant le même protocole qu'en 2016, afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur ces espèces.

Pour les aider et recueillir un maximum de données sur la faune sauvage, le traditionnel camp naturaliste de Pentecôte sera organisé dans la réserve les 18, 19 et 20 mai prochains.

Tout au long de l'année 2024, de nombreux événements seront organisés avec comme point culminant en juin une journée festive pour mettre en valeur ce joyau national. Alors n'hésitez pas à consulter l'agenda de notre site internet pour participer ! ■

## LUX, UN ÉVÉNEMENT ÉCO-ENGAGÉ POUR LA BIODIVERSITÉ EN AUVERGNE

 Magali Germain, Chargée de communication à la LPO de l'Auvergne

Un événement inédit et éco-engagé qui a eu lieu en novembre 2023, à Clermont-Ferrand.

Porté par LE DAMIER, cluster d'entreprises culturelles et créatives, LUX est le nouveau salon professionnel qui met en lumière la galaxie des Industries Culturelles et Créatives (ICC)\* : deux jours de rencontres, d'échanges, de partages, de networking à la découverte des savoir-faire et des actualités d'un secteur innovant !

Ayant à cœur de réduire son impact environnemental, LE DAMIER s'est engagé dans le label « événement éco-engagé » porté et délivré par le REEVE. Dans ce cadre, un système de compensation carbone des trajets aériens des participants a été mis en place et cet engagement, c'est avec nous que LE DAMIER a choisi de le porter ! Le montant des compensations carbone récoltées a été reversé à la LPO pour planter des arbres et des haies dans des fermes auvergnates afin de favoriser la biodiversité des milieux agricoles.

Nous y avons aussi tenu un stand dans le cadre du programme de sauvegarde des pies-grièches. ■

\*musique, audiovisuel, spectacle vivant, événementiel, communication, numérique, graphisme, design, média, jeu vidéo, édition, patrimoine, photographie, littérature, mode, architecture.

## RÉSERVE NATURELLE DU VAL D'ALLIER © CHRISTIAN OBERTO



## STAND LPO À LUX © MAGALI GERMAIN



# La LPO en Drôme-Ardèche

## BILAN DU SUIVI GRAND-DUC D'EUROPE (BUBO BUBO) EN DRÔME

 Sylvie Frachet, Bénévole LPO en Drôme-Ardèche

Saison 2022 / 2023  
01-10-2022 / 30-09-2023

Le suivi montre une situation fragile en raison de l'activité humaine. Veille, sensibilisation et concertation restent de rigueur.

Le grand-duc est principalement suivi sur les contreforts du Vercors.

L'espèce n'était pas suivie sur le Diois et nous avons peu de données sur faune-aura. En décembre 2022, une prospection crépusculaire sur dix sites a réuni trente-six personnes pour repérer l'espèce grâce au chant. Des bénévoles ont poursuivi les écoutes en 2023 : l'espèce est présente sur trois sites. Au printemps un jeune a été vu et entendu à Die !

En janvier 2023, à Saint-Laurent-en-Royans, des écoutes avec vingt-trois bénévoles ont eu lieu sur les six sites connus du Royans et nord des Monts du Matin.

En dehors des contreforts du Vercors, le grand-duc est présent sur 38 communes.

### Résultats

- Diois — 3 sites (2 avec 1 mâle chanteur, 1 couple reproducteur avec 1 jeune)
  - Royans — 4 sites connus, 3 occupés (1 mâle chanteur, 1 couple, 1 couple reproducteur avec 2 jeunes)
  - Monts du Matin — 13 sites connus, 11 occupés (2 x 1 mâle chanteur, 7 couples, 2 couples reproducteurs avec 3 jeunes)
- Reste du département : 38 sites occupés et visités au moins une fois (21 x 1 mâle chanteur, 13 couples, 4 couples reproducteurs avec 6 jeunes)

**GRAND-DUC D'EUROPE**  
© SYLVIE FRACHET



**GRAND-DUC D'EUROPE**  
© SYLVIE FRACHET

Total : une soixantaine de sites connus, 8 couples reproducteurs, 12 jeunes.

La productivité est assez faible : 12 jeunes pour 8 couples soit 1,5 jeune par couple reproducteur.

Bilan : La rareté des visites en période hivernale ne permet pas d'avoir une vision juste du nombre de jeunes produits.

On a coutume de dire que le grand-duc se porte bien. Depuis les années 80, les effectifs et l'aire de répartition ont progressé régulièrement mais la situation reste fragile. Le nombre de jeunes à l'envol est en baisse. Les dérangements sont de plus en plus fréquents : travaux dans les falaises, projets de golf ou de parc photovoltaïque sur les terrains de chasse du grand-duc, collisions avec des véhicules, parapentes, via ferrata, escalade... En Drôme, l'escalade et les via ferrata sont les principales sources de dérangement. Cela nécessite une sensibilisation et une concertation permanente avec les grimpeurs.

Le suivi permet d'assurer une veille sur les menaces qui affectent les grands-ducs et autres espèces rupestres.

Si vous avez un grand-duc près de chez vous et êtes intéressé par le suivi, contactez-moi par mail — [sylvie.frachet@lpo.fr](mailto:sylvie.frachet@lpo.fr) ▀ ■



## RENCONTRE AVEC LEON ET ANDRIN, JEUNES ARTISTES ARDÉCHOIS PASSIONNÉS D'ORNITHOLOGIE

 Coline Gwinner, Bénévole LPO en Drôme-Ardèche

En août 2023, nous avons rencontré Leon et Andrin, jeunes réalisateurs du film « Une chouette hulotte chez nous ». Ils nous parlent de ce moyen-métrage : affût, dessin, montage et questionnement éthique...

**Pouvez-vous vous présenter ?**

*Nous sommes Leon et Andrin ; on vit près d'Annonay, en Ardèche, mais on est suisses. On a 16 ans et on est frères jumeaux.*

**D'où vous vient cet intérêt pour le vivant ?**

*On s'intéresse aux animaux depuis toujours, notamment parce qu'on vit à la campagne. On a des livres naturalistes et un guide ornithologique à la maison et on se rend aux réunions du Groupe local Nord-Ardèche. On a participé à un atelier de construction de nichoirs et au suivi d'une nichée de busards Saint-Martin.*

**Quand avez-vous commencé à faire des films ?**

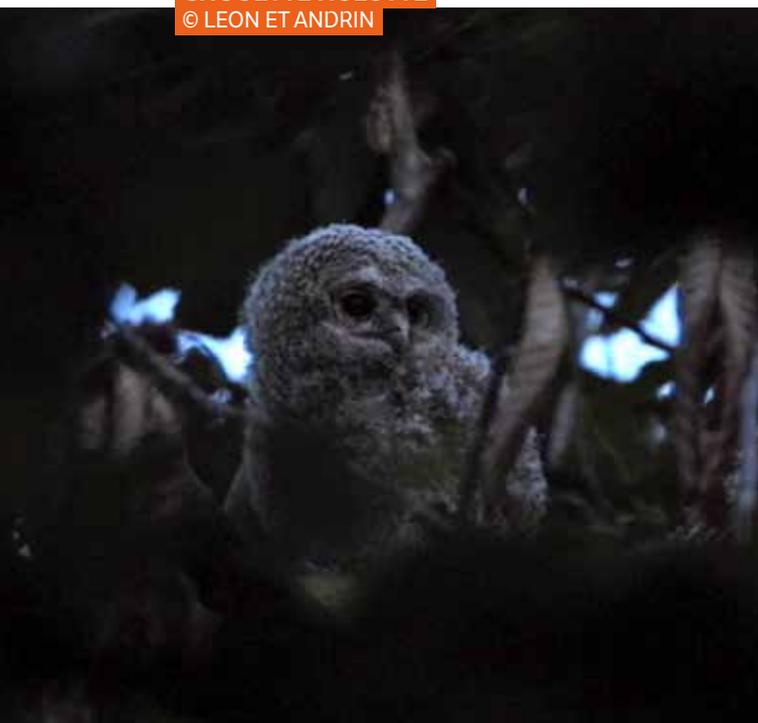
*À 9 ans, on a reçu une petite caméra avec laquelle on filmait des animaux faciles à approcher. C'est en 2017 qu'on s'est mis à filmer le vivant plus sérieusement. « Une chouette hulotte chez nous » est notre cinquième film, réalisé quand on avait 14 et 15 ans. Ça nous a pris deux ans !*

**Pouvez-vous nous en dire plus sur ce film ?**

*On avait remarqué qu'une chouette hulotte venait visiter un trou dans le mur d'une grange proche de chez nous. Il s'agissait d'un simple rebord de fenêtre donc les œufs auraient pu tomber. Ça nous a donné envie d'ajouter un nichoir pour s'assurer que la chouette hulotte puisse s'y installer (il y*

**CHOUETTE HULOTTE**

© LEON ET ANDRIN



**LEON (À GAUCHE) ET ANDRIN (À DROITE)**

© COLINE GWINNER

*a peu de vieux arbres autour de chez nous pour abriter les rapaces). Une fois le nichoir adopté, on a filmé la nichée et l'émancipation des jeunes, de jour comme de nuit à l'intérieur et à l'extérieur du nichoir, ajouté des dessins, une voix off, de la musique...*

**Combien de temps avez-vous passé en affût pour récupérer toutes ces images ?**

*Beaucoup ! Quand on sort en affût, la plupart du temps on ne voit rien. Il faut de la patience pour trouver le bon endroit, sans déranger l'animal. Ça demande d'y aller tout doucement et avec beaucoup de repérages. La dernière séquence du film avec les jeunes chouettes dure deux minutes ; il nous a fallu un mois pour rassembler ces images...*

*Quand on se place en observation, le but premier est d'attendre que l'animal soit à l'aise et, si ça arrive, on sort la caméra. Une fois qu'on est satisfaits de nos images, on part aussi lentement et discrètement qu'on est arrivés. On filme en infrarouge pour ne pas gêner les hulottes. Parfois, on laisse la caméra tourner toute seule car il faut dormir de temps en temps ! (rires)*

**Est-ce que c'était difficile de ne pas intervenir dans la vie des chouettes ?**

*Oui ! On observe mais on n'est pas acteurs. Dans le film, une des jeunes chouettes prend son envol bien plus tard que le reste de la nichée et c'était dur de résister à l'envie de l'aider. Il faut que les animaux sauvages restent sauvages. On ne veut pas qu'ils s'habituent à la silhouette humaine alors on prend nos distances, cachés dans une tente à quelques dizaines de mètres des oiseaux.*



**À L'AFFÛT POUR « UNE CHOUETTE HULOTTE CHEZ NOUS »**  
© LEON ET ANDRIN

**Justement, comment les lecteurs et lectrices du LPO Info peuvent-ils voir votre film ?**

*Pour l'instant on l'a projeté deux fois au Cinémalette de Saint-Julien-Molin-Molette, au printemps 2023 et dans des écoles primaires ardéchoises avec une petite animation plumes et chants d'oiseaux.*

*On l'a envoyé à quelques festivals dont on attend les réponses, et Cinéma Nature et Environnement à Grenoble l'a diffusé le 1<sup>er</sup> décembre dans la catégorie de la sélection officielle « Au cœur du nid ». Il a également fait partie de la sélection scolaire. Nous l'avons posté en accès libre sur la page que nous venons de créer — [youtube.com/@DEHORS...](https://youtube.com/@DEHORS...) (NDLR : les points de suspension font partie de l'adresse).*

**Trois mots pour décrire votre expérience avec ce film ?**

*Observation, création, protection.*

**Où vous voyez-vous dans dix ans ?**

*On pense qu'on continuera à filmer des animaux, dessiner et faire de la musique, mais je ne sais pas si ce sera professionnel ! En ce moment, on se met à la photographie animalière car ça prend moins de temps et on a beaucoup de travail au lycée. Professionnellement, on se projette un peu plus du côté ornitho que du côté artiste mais bon... On n'a pas acheté une caméra pour rien ! (rires) Pour l'instant, on réalise notre prochain film sur une nichée de faucons crécerelles.*

Si vous souhaitez organiser une projection ou un festival, si vous voulez entrer en contact avec Leon et Andrin, écrivez-leur à cette adresse — [colinegwinner@gmail.com](mailto:colinegwinner@gmail.com) ▸ ■

**Est-ce qu'il y a eu un moment particulièrement difficile pendant la fabrication du film ?**

*Le plus compliqué, c'est le montage, qui demande beaucoup de patience. On y a passé les vacances d'été et même un peu plus. Quand on s'est rendu compte qu'on n'avait pas d'enregistrement de bonne qualité du mâle chanteur au nid appelant la femelle, on a décidé d'attendre l'année suivante pour l'enregistrer. Mais globalement, c'est tout le temps amusant ! Comme on tient à tout faire nous-mêmes, les tâches sont très variées et on doit être créatifs et se débrouiller avec ce qu'on a.*

**Quels sont les avantages à travailler tous les deux ensemble ?**

*À deux ça va plus vite, on se complète. L'un (Leon) a fait les dessins et un peu plus de vidéo, l'autre (Andrin) a fait la voix et un peu plus de montage. C'est constructif d'avoir deux points de vue. Quand on est en désaccord, on essaye de trouver une idée qui nous convienne à tous les deux ; ça nous pousse à chercher plus loin !*

**Avec votre film, vous allez au-delà d'une pratique ornithologique d'observation puisque vous assurez aussi la partie pédagogie et transmission. Pourquoi vous semble-t-il important de transmettre ce que vous voyez ?**

*Au début on faisait ça pour nous, mais quand on a vu que ça intéressait les gens, on s'est dit que ce serait une bonne occasion pour sensibiliser. Avec « Une chouette hulotte chez nous », on a la possibilité de montrer nos films à plus de personnes, ça nous pousse à prendre encore plus le chemin de la sensibilisation pour notre prochain film !*

**CHOUETTE HULOTTE**  
© LEON ET ANDRIN

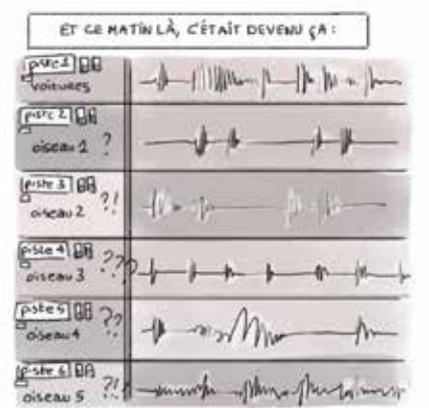
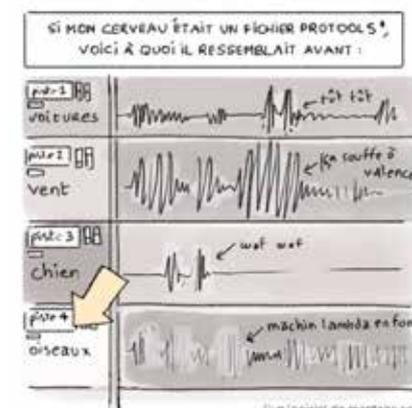


# À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX

 Lisa Matuszak, Réalisatrice et animatrice de films d'animation à Valence

Découvrez le premier épisode BD de rencontre avec les oiseaux. D'autres seront publiés de temps à autre dans ce cahier local. L'équipe de rédaction LPO de Drôme-Ardèche espère que vous apprécierez autant que nous le talent de Lisa.

N'hésitez pas à nous en faire un retour — [drome-ardeche@lpo.fr](mailto:drome-ardeche@lpo.fr) ▶



# La LPO en Isère



## L'ÉOLIEN EN ISÈRE

✍ Catherine Giraud, Présidente de la LPO de l'Isère

**Seules deux éoliennes sont à ce jour en activité en Isère. Pourquoi une telle rareté dans notre département à l'heure où les énergies renouvelables ont le vent en poupe ?**

Le développement de l'énergie éolienne est très hétérogène selon les régions et les départements. De par son caractère alpin, l'Isère se prête peu à l'aménagement de parcs éoliens. En 2006, un atlas de l'éolien a été réalisé pour le département, complété en 2022 par un panorama des énergies renouvelables. Il indique que le gisement de vent est pour l'essentiel modéré et que de plus, les secteurs ventés sont grevés par de nombreuses contraintes (aéronautiques, militaires ou environnementales) et il conclut que 88 % du territoire n'est pas propice à l'éolien.

Néanmoins, plusieurs projets ont pointé le bout de leur nez, ou plutôt de leurs pales, au cours des dernières années, même s'ils n'ont pas forcément pu aboutir, souvent en raison d'une opposition locale.

**ÉOLIENNES DE PELLAFOL**  
© BENOIT LAGNEUX (DL)



**ÉOLIENNES DE PELLAFOL**  
© DIVERTICIMES

Les deux seules éoliennes en service en Isère, hautes de 60 m, sont situées au sud du département à Pellafol où elles tournent depuis une quinzaine d'années. Une étude de leur impact sur la faune (oiseaux et chauves-souris) a été réalisée par la LPO peu avant la mise en place en 2016, par la communauté de communes du Trièves, d'un comité de concertation sur l'opportunité d'implantation d'éoliennes sur ce territoire, souvent sollicité par des exploitants éoliens. En effet, en 2008, un projet d'éoliennes sur le Sénépy avait créé une opposition locale, soutenue par la LPO, qui restait forte.





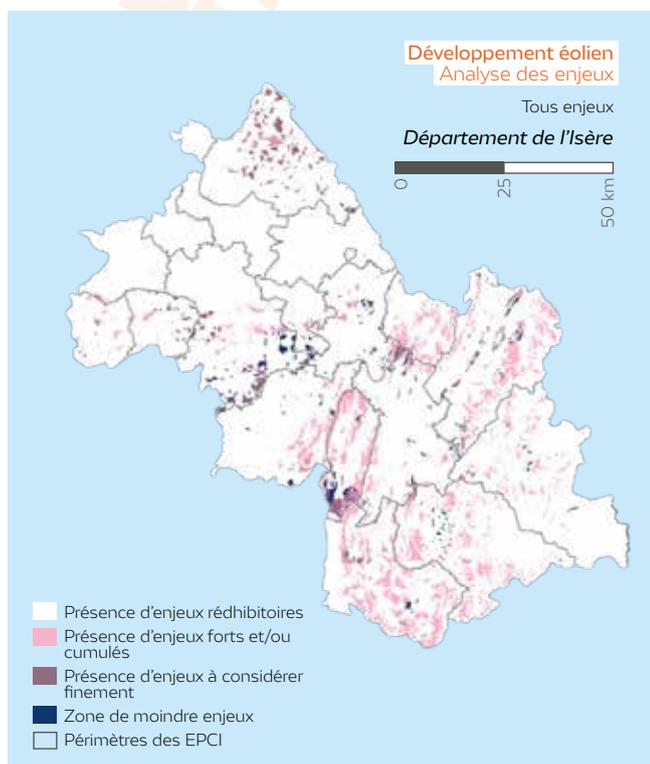
**ÉOLIENNES**  
© LIBRE DE DROIT

En 2018, un nouveau projet de quatre, voire six éoliennes est apparu, cette fois en plaine de Bièvre-Liers. Le site de Longechenal présentait de forts enjeux naturalistes (busard cendré nicheur et busard saint-Martin hivernant). Là encore, la LPO a appuyé l'opposition locale et le projet a été abandonné.

Mais aussitôt, un autre projet nous a été signalé dans les Chambarans sur la commune de Dionay, désormais rattachée à celle de Saint-Antoine-l'Abbaye, concernant un parc de onze éoliennes de 150 à 180 m de haut en zones naturelles (ZPS et N2000) avec de nombreux enjeux : avifaune (migration), chiroptères et amphibiens, d'où un avis défavorable de la LPO.

Malgré la constance de l'opposition locale dont les recours contentieux ont tous été déboutés, ce parc a été autorisé en 2019, et les travaux pourraient commencer.

D'autres projets, plus ou moins élaborés, ont connu un sort éphémère comme à Saint-Lattier ou à Beaurepaire. Mais actuellement, un avant-projet de quatre éoliennes est en réflexion à Châtel-en-Trièves et, au vu des enjeux naturalistes, il retient toute l'attention de la LPO.



Panorama de l'éolien en Isère

**Situation départementale**

- 88 % du territoire couvert par des enjeux rédhibitoires (zones blanches)
- 0,8 % sans enjeu majeur mais possiblement soumise à des contraintes de hauteur (inter visibilité radar)

**Principaux enjeux**

- Présence étendue de zones N2000 et ZNIEFF et du parc national des Écrins au sud
- Présence de rapaces patrimoniaux au sud du département
- Présence de paysages emblématiques du sud
- Présence de balises de radionavigation au nord
- Enjeu défense

**Implantation des parcs et projets**

- Peu de projets en service

**Potentiel de développement**

- Non négligeable au regard de la situation régionale principalement localisé au nord du département, dans la Bièvre ■

## DE NOUVELLES ARRIVÉES À LA LPO DE L'ISÈRE

 Maryne Chiron, Chargée de vie associative à la LPO de l'Isère

Nous sommes ravis d'accueillir de nouvelles forces au sein de l'équipe iséroise de la LPO ! Découvrez-les si vous ne les avez pas encore rencontrées.



— Mathis Richard

### Son rôle

Sensibiliser à la protection et à la connaissance de la nature !

Arrivé début septembre en tant que chargé de mission éducation à l'environnement, il interviendra autant dans les écoles que pour le grand public.



— Benjamin Drillat

### Son rôle

Développer notre expertise faunistique !

En tant que chargé de mission faune et spécialiste de la bioacoustique, il réalise des relevés de terrain et les analyse sur bon nombre de taxons : orthoptères, rhopalocères, chiroptères, amphibiens, reptiles...

**CRAPAUD CALAMITE**  
© RÉMI FONTERS



— Qui ? Esteban Deschler

### Son rôle

Apprenti technicien de gestion de milieux naturels en alternance, il seconde Jean-Baptiste Decotte (coordinateur de l'équipe « gestion de milieux naturels ») pour la création et la restauration d'aménagements en faveur de la biodiversité. Vous le verrez souvent avec une pelle à la main autour d'une mare !

**MARTINET NOIR**  
© GUY BOURDERIONNET



— Clément Brusq

### Son rôle

Chargé de mission biodiversité et bâti, il intervient auprès des acteurs de la planification urbaine et du bâtiment afin d'intégrer la biodiversité dans les projets d'isolation thermique ou de ravalement le plus en amont possible !



— Amandine Sueur

### Son rôle

La gestion et l'animation de notre programme Refuge LPO ! Elle conseille les collectivités ou les entreprises afin d'intégrer davantage la biodiversité dans les aménagements urbains, les espaces verts, voire les milieux naturels dans le cadre d'une convention Refuge LPO.



— Miriana Leroy

### Son rôle

Elle arrive début janvier au poste de chargée de mission faune pour réaliser des expertises faunistiques et travailler à une meilleure prise en compte de la biodiversité auprès de différents acteurs (sports de pleine nature, gestion de réseaux électriques etc.). ■

## COULEURS D'AUTOMNE TARDIVES ET PREMIERS HIVERNANTS

 Serge Risser, Bénévole LPO en Isère

### Des nouvelles de la migration !

Avis de recherche clos : les 7 ibis chauves égarés sont retrouvés le 7 septembre à Cessieu ! Mi-septembre, les rolliers quittent leur halte migratoire iséroise, suivis par les rapaces de passage. Un busard pâle de 3<sup>ème</sup> année est signalé à Marcilloles le 21 septembre par Daniel de Sousa, lequel récidive avec un faucon d'Éléonore le 2 octobre à Jarcieu. Fin septembre les faucons kobez migrent : 1 à Chapareillan, 3 à Mens, 2 au col du Fau, 1 à Sablons et 1 au Grand-Lemps. Un aigle botté est vu le 10 septembre à Vaulx-Milieu par Damien Margas et un autre individu, de forme claire, le 24 septembre à Saint-Pierre-de-C. par Nicolas Biron depuis... son jardin ! Plus récemment, Jérémie Lucas nous signale un élanion blanc en plaine de Bièvre.

Le col du Fau est un des meilleurs sites de migration de l'Isère, suivi depuis des années par Laurent Puch et Laurent Majorel, lesquels accueillent souvent 20 à 40 participants le weekend. Un projet de plateforme d'observation a été soumis à la LPO

par des observateurs motivés. Gageons que nous saurons réunir les bonnes conditions partenariales pour le réaliser dans un futur proche. L'évocation du col du Fau m'amène à vous présenter deux sites fantastiques de migration des rapaces sur la route orientale, près de Batumi en Géorgie. Chaque automne, les spotteurs de Batumi comptent plus d'un million de rapaces ! Des journées à 80 000 bondrées ou 30 000 buses des steppes sont possibles. Nous y sommes allés et avons observé en une seule journée 1200 grands aigles (pomarin très majoritairement, des steppes et criards), 400 circaètes, 3000 milans et 5000 buses. Certes la mer Noire est un peu distante de nos contrées mais le spectacle est incroyable, l'accueil chaleureux et Batumi est une destination sûre au milieu de pays voisins remuants.

La migration concerne aussi les passereaux. L'étude bioacoustique se développe et permet de capter en migration, de jour comme de nuit, les cris de pipit à gorge rousse ! Dans la plaine, un pouillot de Sibérie est signalé au Grand-Lemps et un pouillot à grands sourcils est bagué le 17 octobre à Brangues. Les rémiz penduline sont de retour. Le temps des hivernants s'ouvre avec les 1<sup>ers</sup> goélands pontiques, la 1<sup>ère</sup> pie-grièche grise, le 1<sup>er</sup> garrot à œil d'or. Belle surprise sur le lac de Paladru, un plongeon imbrin de 1<sup>ère</sup> année se laisse observer depuis le 10 novembre. Cette espèce, autrefois si rare en Rhône-Alpes, semble connaître sa plus forte fréquentation avec au moins 5 individus au lac du Bourget aussi. ■

**PLONGEON IMBRIN**  
© FABIEN CATERINA



# La LPO dans la Loire

## REPRODUCTION RECORD DU MILAN ROYAL DANS LA LOIRE EN 2023

 Nicolas Lorenzini, Chargé de mission à la LPO de la Loire

Grâce aux efforts conjoints des bénévoles, d'une volontaire en service civique et des salariés, la reproduction de plus de quarante couples a pu être suivie dans le département cette année.

Ce travail a permis l'observation d'un nombre record de couples nicheurs de milans royaux et de jeunes à l'envol dans le département.

Depuis 2021, le suivi de la reproduction dans la Loire est assuré par deux salariés et une dizaine de bénévoles regroupés au sein d'un réseau. Ces derniers ont été épaulés en 2023 par une volontaire en service civique, Alexia Penalva, ce qui a permis une meilleure coordination des prospections sur certains secteurs et la recherche de nouveaux couples.

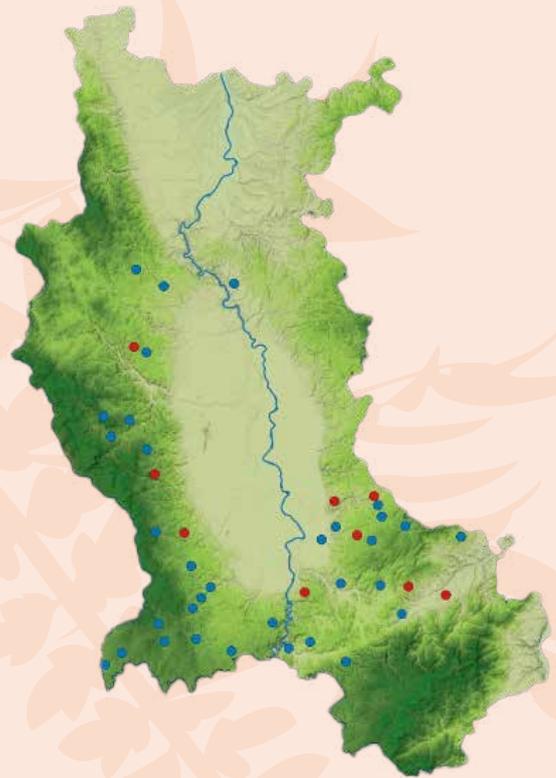
Ce printemps, 48 sites de reproduction ont ainsi pu être contrôlés par l'ensemble des personnes investies dans le suivi. Sur 44 de ces sites, 43 couples se sont reproduits tandis que sur un site un couple a été observé seulement en début de saison. Ce résultat est un record pour la reproduction du milan royal dans le département, où cette espèce est suivie assidûment par les salariés depuis 2008. Le précédent record datait de 2021 avec 39 couples nicheurs.

7 nouveaux sites de reproduction ont été trouvés cette année : 5 dans les Monts du Lyonnais/Jarez nord à Chamboeuf, l'Étrat, Saint-Chamond, Saint-Martin-la-Plaine et Sorbiers, 1 dans les Monts du Forez à la Tourette et 1 dans les Gorges de la Loire aval à Saint-Jodard.

**MILAN ROYAL**  
© ROMAIN RIOLS



### Localisation des couples nicheurs reproducteurs de milan royal dans la Loire en 2023



#### Légende

Sites de reproduction du milan royal

- Échec
- Succès

0 10 20 km

Sources : VisioNature  
(Réseau LPO en Auvergne-Rhône-Alpes)  
Fonds de carte : Google satellite  
Date de réalisation : 2023-09-01  
Conception : Nicolas Lorenzini (LPO AuRA)

### CARTE DES COUPLES REPRODUCTEURS DE MILAN ROYAL DANS LA LOIRE EN 2023

© NICOLAS LORENZINI

Malgré un mois de mai frais et pluvieux, pouvant entraîner une forte mortalité des poussins venant d'éclore, 34 couples ont pu mener des jeunes à l'envol pour 9 échecs, soit un taux d'échec de seulement 21 %, la moyenne dans la Loire depuis 2008 étant de 32 %.

64 jeunes se sont envolés cette année dans le département, ce qui représente un nouveau record, soit 3 jeunes de plus que pour le précédent datant de 2021. Le taux de productivité (nombre de jeunes par couple producteur) est de 1,9 cette année. Ce résultat est relativement faible, sachant que la moyenne depuis 2008 est de 2 jeunes par couple reproducteur. Cette faible production est probablement en lien avec la météo fraîche et pluvieuse du mois de mai mais elle pourrait également être corrélée à la faible densité de ressources alimentaires.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans le suivi de ce sublime rapace qui est, une fois n'est pas coutume, en expansion dans notre département et en France également. ■

## INVENTAIRES ENTOMOLOGIQUES CHEZ DES AGRICULTEURS DU ROANNAIS

 Frank Goutaudier, Bénévole LPO dans la Loire

**Selon l'Inventaire national du patrimoine naturel, les populations d'insectes, comme de nombreux autres êtres vivants, ne cessent de diminuer. Qu'en est-il dans la Loire ?**

Pourtant riches de plus d'un million d'espèces à travers le monde, ils nous assurent bien des services<sup>1</sup>. C'est dans une volonté de connaître les espèces d'insectes présentes sur leurs parcelles que trois exploitants agricoles roannais ont fait appel à la LPO cet été 2023. Françoise Blanchard, propriétaire du tiers-lieu paysan de la Martinière à Ambierle, Mickaël Rollet, maraîcher bio à Saint-Germain-Lespinnasse et Ludovic Laval, agriculteur à Vivans, ont tous trois souhaité mieux connaître les petits habitants de leurs terres.

Les inventaires, réalisés entre début juin et fin août, se sont axés sur 4 groupes d'organismes : les rhopalocères ou papillons dits « de jour », qui sont des acteurs de la pollinisation ; les bombus ou bourdons, également de bons pollinisateurs ; les orthoptères (sauterelles, grillons et criquets) qui sont de bons bio-indicateurs terrestres, c'est-à-dire traduisant la qualité des milieux aériens et enfin les odonates (libellules et demoiselles), qui sont de bons bio-indicateurs dulçaquicoles, c'est-à-dire traduisant bien la qualité des milieux d'eau douce.

Cette étude a permis de mettre en évidence la présence d'au moins 34 espèces de lépidoptères, 8 de bombus, 32 d'orthoptères et 21 d'odonates. Certaines espèces rares pour le département de la Loire ont même été trouvées. C'est par exemple le cas d'un criquet, l'aiolope émeraude (*Aiolopus thalassinus*) chez Mickaël Rollet. Mais aussi d'une demoiselle, l'agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*) chez Ludovic Laval. Ou encore d'un papillon, la mélitée orangée (*Melitaea didyma*) chez Françoise Blanchard.

### POINT D'EAU À LA MARTINIÈRE

© FRANK GOUTAUDIER



CONOCÉPHALE DES ROSEAUX  
© FRANK GOUTAUDIER

À l'issue de l'analyse de ces observations, une synthèse des résultats est en cours, de sorte que chacun ait un retour sur la biodiversité dans leurs parcelles, ainsi que des conseils de gestion pour, si possible, la protéger davantage.

Cette belle relation agriculture-biodiversité n'est que le début d'une longue aventure puisque d'autres agriculteurs ont d'ores et déjà contacté Emmanuel Véricel, chargé de mission à la LPO AuRA dans la Loire et responsable de ce projet. Dans cette même perspective, le Groupe Jeunes de notre délégation Loire a pour projet 2024 de réaliser des inventaires naturalistes sur l'exploitation d'un des membres. ■

<sup>1</sup> INPN 2023. La biodiversité en France — 100 chiffres expliqués sur les espèces. PatriNat (OFB-MNH-CNRS-IRD), Paris, 52 p.

## CONNAISSEZ-VOUS LES CROSSOPES ?

 Bertrand Tranchand, Chargé de mission à la LPO de la Loire

**La LPO de la Loire a réalisé en 2023 un inventaire des crossopes, musaraignes aquatiques méconnues dans le département. Une action financée par le Département de la Loire dans le cadre de sa politique en faveur de la faune.**

De taille supérieure aux autres musaraignes, les crossopes présentent une allure assez forte, de petits yeux et des oreilles peu visibles. La caractéristique physique pour les reconnaître reste leur pelage bicolore : dessus sombre et dessous clair. La crossope aquatique est inféodée à l'eau et considérée comme semi-aquatique. Elle fréquente ruisseaux, fleuves, étangs, tourbières et prairies humides... Elle recherche des secteurs lui offrant des zones pour se cacher : rochers, souches, chevelu racinaire et végétations des berges... Très bonne nageuse, elle peut plonger à près d'un mètre et rester immergée quelques dizaines de secondes. Les doigts de ses pattes postérieures sont dotés de poils raides qui l'aident à se déplacer dans l'eau. Sa queue arbore également une frange de poils typiques appelés poils natatoires.

**CROSSOPE AQUATIQUE**  
© BERTRAND TRANCHAND

La crossope de Miller semble moins liée aux milieux aquatiques et les poils natatoires de ses pattes et de sa queue sont moins développés.

Les crossopes se nourrissent principalement d'invertébrés terrestres ou aquatiques mais aussi d'alevins. Elles peuvent avoir deux à trois portées par an comptant de trois à douze jeunes. Elles aménagent un nid dans une cavité qu'elles creusent dans les berges et comportant généralement une entrée aquatique et une entrée terrestre.

Pour inventorier ces espèces, des pièges non létaux ont été disposés sur des cours d'eau potentiellement favorables. Deux soirées de capture ont été réalisées sur chacun des huit sites prospectés répartis dans les Monts de la Madeleine, les vallées de l'Aix et de l'Isable, les Monts du Forez et le Pilat.

Une première crossope (possiblement une crossope de Miller) a été capturée sur le ruisseau des Crêches, commune des Noës. Une crossope aquatique a quant à elle été capturée sur la Mare, commune de Soleymieux. Enfin, 8 captures de crossope aquatique ont été faites sur le ruisseau de Pierre Brune à Sauvain.

Cet inventaire a permis d'améliorer la connaissance sur la répartition de ce groupe d'espèces. À l'avenir, il serait pertinent de prévoir une analyse génétique en collectant des poils des individus afin d'identifier avec certitude l'espèce. Soulignons que les crossopes sont des espèces protégées et que ce travail a été encadré par une autorisation de capture délivrée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement). ■



## 20 ANS DE STOC-CAPTURE À VERRIÈRES-EN-FOREZ

 Boris Juillard, Bagueur et bénévole LPO dans la Loire  
et Henri Colomb, Délégué territorial de la LPO de la Loire

Comparaison entre deux décennies  
et tentative d'explication par le bagueur  
Boris Juillard, qui réalise ce programme  
depuis 2001 avec l'aide de plusieurs  
dizaines de bénévoles.

Le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs nicheurs) est un protocole de baguage basé sur la répétition, plusieurs années de suite et sur un même site, pour étudier l'abondance et les fluctuations des oiseaux les plus répandus.

Le STOC-Capture de Verrières-en-Forez, commune située à 800 m d'altitude dans les Monts du Forez, a débuté en 2001, à raison de trois sessions annuelles entre fin mai et début juillet, réalisées chaque année par le bagueur bénévole Boris Juillard. En vingt ans, 2341 oiseaux ont été capturés et bagués, ou re-capturés déjà porteurs d'une bague (22,5 % des oiseaux pris dans ses filets).

Premier enseignement : entre les deux décennies 2001-2010 et 2011-2020, les captures ont diminué de 26 %. Ensuite, le taux de capture de juvéniles ne change pas, autour de 43 %, mais la reproduction est devenue plus précoce, ce taux augmentant nettement ces dernières années lors des premières sessions de chaque saison.

Sur 54 espèces différentes capturées en 20 ans, la moyenne annuelle est passée de 22 espèces par an pour la première décennie à 17 par an pour la seconde et 15 espèces ont totalement disparu entre ces deux périodes. Les causes de ces disparitions paraissent multiples : diminution des milieux ouverts ou buissonnants (huppe, tarier pâtre, linotte mélodieuse), diminution globale de l'espèce (torcol fourmilier), repli à de plus hautes altitudes (bouvreuil pivoine, bec-croisé



**BAGUAGE D'UN GRIMPEREAU  
PAR BORIS JUILLARD (À DROITE)**  
© HUGO JUILLARD

des sapins), migration et passage sur le site plus précoces (gobemouche gris, pouillot fitis, rousserolle effarvatte)...

À l'inverse, 7 espèces nouvelles sont apparues, mais en très petit nombre (1 ou 2 captures/an), lors de la seconde décennie : étourneau sansonnet, pic noir, pie bavarde, pouillot de Bonelli, roitelet à triple bandeau, roitelet huppé et sittelle torchepot.

16 espèces sur 54 (30 %) ont vu leurs captures chuter de plus de 20 % entre les deux décennies, là aussi avec des causes multiples : évolution du milieu, changement climatique ou déclin général de certains taxons comme le moineau domestique, les fauvettes des jardins et grissette, la mésange huppée...

12 espèces sur les 54 capturées à Verrières semblent connaître une stabilité de leurs effectifs durant ces vingt ans et seulement 4 montrent une augmentation significative de leur population : fauvette à tête noire (+ 6,6 %), geai des chênes (+ 106 %), pic vert (+ 100 %) et rouge-gorge familier (+ 13,7 %).

Retrouvez le bilan complet ici —  
[biblio.lpo-aura.org/wp-content/uploads/2023/11/20-ans-STOC-Capture-Verrieres-en-Forez.pdf](https://biblio.lpo-aura.org/wp-content/uploads/2023/11/20-ans-STOC-Capture-Verrieres-en-Forez.pdf) ▾ ■

### POSE DES FILETS DE CAPTURE À VERRIÈRES-EN-FOREZ © HUGO JUILLARD



## C'EST DE SAISON : LE GRAND-DUC D'EUROPE

✍ Laurent Goujon, Bénévole et délégué territorial de la LPO de la Loire

**Plus grand rapace nocturne d'Europe et oiseau sédentaire, le grand-duc signale sa présence sur son territoire dès le début de l'hiver. C'est à cette période qu'il est le plus facile à observer.**

C'est en fin de journée, aux jours les plus courts, qu'il faut prospecter un secteur favorable pour espérer rencontrer le discret grand-duc.

Après un repos diurne à l'abri des regards, avant même que la nuit soit complètement tombée, le grand-duc s'éveille. Il est difficile de le découvrir perché immobile dans une falaise aux dernières lueurs du soleil, encore un peu endormi, yeux mi-clos. Mais bien vite, après un toilettage de son plumage, l'oiseau s'agite, ses grands yeux ronds et orangés s'ouvrent, sa tête devient mobile et pivote à 360°. Soudain, il s'envole vers un perchoir dominant où il commence à chanter. On peut alors entendre de longues séries de « Hou-Ho » graves dans l'obscurité grandissante.

C'est le moment idéal pour profiter du spectacle. À distance, on distingue bien la silhouette imposante du rapace, aigrettes dressées et gorge déployée pendant le chant que l'on entend avec un temps de retard. Et puis soudain, un autre chant résonne dans la pénombre, plus aigu celui-là : c'est la femelle qui répond. Le duo peut durer plusieurs minutes. Les observateurs les plus chanceux assisteront au rapprochement des oiseaux, voire à un accouplement. Mais rapidement, la luminosité n'est plus suffisante pour prolonger l'observation et les oiseaux vont devenir silencieux : c'est le début de leur secrète vie nocturne... ■



**GRAND-DUC AU REPOS, YEUX MI-CLOS**  
© LAURENT GOUJON

## LE COIN DES LIVRES

✍ Société de Sciences Naturelles Loire Forez

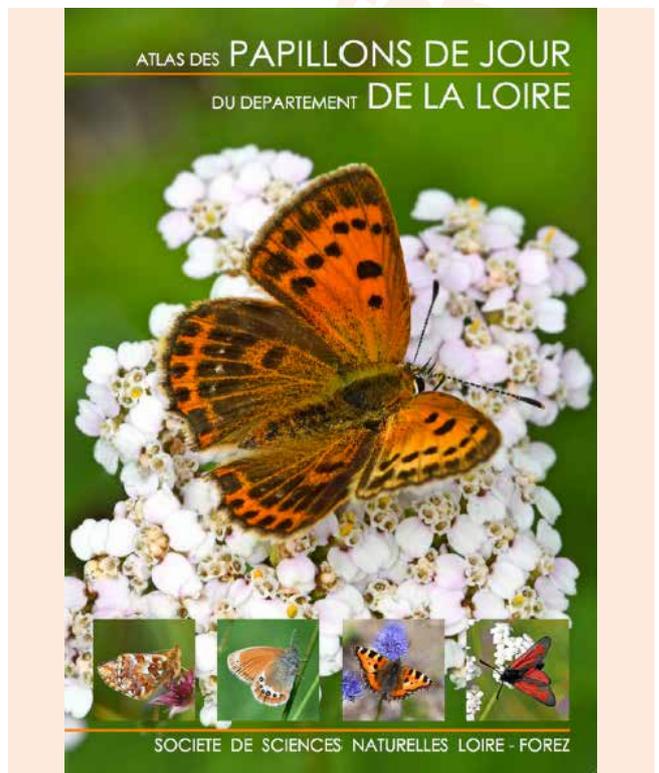
**Atlas des papillons de jour du département de la Loire.**

La Société de Sciences Naturelles Loire Forez, plus ancienne association naturaliste ligérienne, vient de publier son « *Atlas des papillons de jour du département de la Loire* ».

En 296 pages illustrées de très nombreuses photos couleurs, cette synthèse des données de la SSNLF a été enrichie notamment par celles de la LPO, qui a fourni plus de 60 000 données sur les lépidoptères ligériens tirées de sa base « *Faune Loire* ».

L'ouvrage présente l'histoire de l'entomologie locale depuis deux siècles, les différents milieux naturels du département et les 153 espèces de papillons de jour qui y vivent.

On peut le commander (30 € + 8 € pour l'envoi postal) sur le site de la SSNLF — [ssnlf.free.fr](http://ssnlf.free.fr) ▶, onglet « *nos publications* ». ■



## LA LPO AURA EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À SAINT-ÉTIENNE LES 15 ET 16 JUIN

La Loire accueillera pour ce week-end adhérents, bénévoles et délégués LPO venus des douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Retenez bien ces dates : samedi 15 et dimanche 16 juin 2024. Ce week-end là en effet, après Jaujac (Ardèche) en juin 2023, Saint-Étienne accueillera pour la première fois l'Assemblée Générale de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Ce grand rendez-vous annuel de notre vie associative est ouvert aux plus de 12 000 adhérents que compte notre association en AuRA. Chacun d'eux recevra bien sûr en temps utile une convocation officielle et le programme détaillé de ces deux journées.

Mais le lieu est déjà choisi : ce sera la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Jean Monnet, sur le campus de La Métare, traduisant ainsi une volonté de notre conseil d'administration régional de resserrer les liens entre la LPO et le monde scientifique.

La matinée du samedi sera réservée à l'Assemblée Générale statutaire et l'après-midi aux communications sur des actions phares ou thèmes ayant marqué l'année écoulée.

Le dimanche 16 juin, plusieurs sorties naturalistes permettront aux participants venus des douze départements de la Région de découvrir les richesses naturelles de notre département. ■

## UNE RARETÉ DANS LA LOIRE ?

✂ Claire Brucy, Chargée de la médiation faune sauvage à la LPO AuRA

L'une de nos adhérentes du Pilat s'interroge sur un écureuil à queue blanche observé chez elle.

« Voici un drôle d'écureuil vu dans mon jardin. Cet écureuil à queue blanche vient régulièrement à la mangeoire mise à la disposition des oiseaux. Je souhaiterais en savoir un peu plus : est-ce une anomalie génétique, une autre race d'écureuil...? ».

Voici la teneur du mail, reçu au printemps dernier, d'une adhérente de la Loire qui habite dans le Pilat, à 1000 m d'altitude.

La décoloration liée à une aberration génétique paraissait être une explication simple et plausible. Mais après quelques recherches, il s'est avéré que cette coloration avait déjà été documentée mais était rare en France.

Contact a donc été pris avec Jean-Louis Chapuis, attaché honoraire au Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris pour tenter d'en savoir plus : « Ce type de pelage est relativement rare en France. Il semble plus fréquent en Grande-Bretagne (effet fondateur). Je n'ai pas d'autres informations à ce propos. »

PASCALE BILLARD, PRÉSIDENTE LPO DE LA LOIRE ET MARILYN BEAUCHAUD, DIRECTRICE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, VISITE PRÉPARATOIRE À L'AG  
© HENRI COLOMB



ÉCUREUIL ROUX AU PELAGE ORIGINAL  
© GISÈLE BLANC



Nous n'en saurons donc pas beaucoup plus, mais cette adhérente a la satisfaction d'avoir participé à l'amélioration des connaissances et d'avoir réalisé une observation originale!

En savoir plus — [ecureuils.mnhn.fr](http://ecureuils.mnhn.fr) ▼ ■

## CHANGEMENT DE DIRECTION À LA LPO DE LA LOIRE

Anne Brunel est désormais la nouvelle directrice territoriale Loire de la LPO AuRA, succédant à François Jeanne, parti poursuivre sa carrière à la LPO PACA.

Le 1<sup>er</sup> octobre, Anne a succédé à François Jeanne, parti vers le Sud (pour rapprochement familial) comme responsable territorial Ouest-Provence de la LPO PACA. La LPO de la Loire souhaite à François pleine réussite dans sa nouvelle mission et le remercie pour la chaleureuse ambiance de travail qu'il entretenait entre les salariés, le comité territorial et les bénévoles de la LPO dans notre département.

Sa succession s'est passée en douceur car Anne, qui le remplace aujourd'hui, était déjà en poste à la LPO de la Loire depuis 2019 en tant que cheffe de projet sur des missions nature en ville et coordinatrice du pôle EEDD Loire et régional. Forte d'une solide expérience d'animatrice nature puis de coordinatrice dans différents postes en France et à l'étranger, elle a, en quatre ans, conduit avec efficacité plusieurs projets importants : lancement de projets en lien avec « *L'école du dehors* » ; mise en place d'un comité U2B (Urbanisme, Bâti et Biodiversité) à l'échelle de l'Auvergne-Rhône-Alpes ; pilotage du programme « *Biodiversité dans les lycées en région AuRA* » avec création d'outils pédagogiques (dont une bande dessinée, « *Changer d'ère* » illustrée par Augel, très remarquée...).

Anne Brunel est désormais à la tête des onze salariés permanents de la LPO de la Loire.

Le comité territorial et tous ses bénévoles lui souhaitent plein succès dans sa nouvelle mission. ■



## ÉMILIE ROCHELLE, NOUVELLE VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE « STRUCTURATION DU BÉNÉVOLAT »

À l'occasion de son arrivée au sein de la LPO de la Loire, Émilie nous raconte son parcours.

« Arrivée début octobre pour réaliser un volontariat en service civique de six mois sur l'offre et la structuration du bénévolat au sein de la LPO dans la Loire. Mes principales missions sont la constitution d'un annuaire répertoriant les bénévoles de l'association et la réalisation d'un catalogue des missions bénévoles proposées par la LPO dans la Loire.

Originaire de Rouen en Normandie, je suis venue à Lyon en 2018 pour suivre une formation d'ingénieure en mécanique, terminée en juin. Je me suis finalement rendu compte que je voulais plutôt mettre mon temps et mon énergie dans le domaine du vivant.

Je suis donc très heureuse de pouvoir réaliser ce souhait au sein de la LPO de la Loire ! »

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe et lui espérons six mois enrichissants à nos côtés. ■



## JOURNÉE DES REFUGES LPO (DE PARTICULIERS) DANS LA LOIRE

✂ L'équipe des bénévoles organisateurs de la journée des Refuges LPO

**Le 7 octobre dernier, une cinquantaine de personnes, propriétaires particuliers de Refuges LPO ou écocitoyens concernés par la sauvegarde de la biodiversité de proximité, ont participé à la journée départementale des Refuges.**

Et c'est bien sûr dans un Refuge que cela s'est déroulé : à Oasis-jardin de Cocagne à Saint-Just-Saint-Rambert, dont la mission est d'accompagner des personnes en transition professionnelle autour de l'agriculture biologique.

Tout au long de la journée, une bourse aux plantes (non-exotiques et bio) occupait une place centrale de rencontres et d'échanges : chacun a pu apporter plants ou graines et en emporter. Les organisateurs ont expliqué l'importance de la flore locale, ses modes d'acquisition et de diffusion, et son rôle clé dans la sauvegarde de la faune indigène.

Plusieurs espaces d'information étaient proposés avec documentation à disposition et des bénévoles expérimentés dans les domaines de l'ornithologie, la flore, les pollinisateurs, la gestion de l'eau... pour conseiller chaque participant sur son projet et créer un contact durable.

Dans l'espace conférence, la présentation d'un Refuge de haute montagne, où vivent 50 espèces d'oiseaux, a permis de rendre compte des résultats d'une démarche sur le long terme, de voir concrètement l'évolution des pratiques et leurs effets durables.

Elle a été suivie d'une autre présentation sur le hérisson d'Europe, espèce en grand danger du fait de l'activité humaine, pour laquelle la LPO de la Loire a décidé de s'engager grâce au programme « *Piqu'en Loire* ».

Enfin, Valérie Chansigaud, historienne des sciences et de l'environnement, qui étudie l'histoire des relations entre l'espèce humaine et la nature, a donné une conférence riche et accessible à tous par la clarté de son propos, dans laquelle elle est revenue sur la notion de préjugés, de ce qui relève non seulement de la construction des sociétés et de la culture, mais aussi des relations particulières qu'entretient *Homo sapiens* avec la nature.

Contact — [valerie-chansigaud.fr](mailto:valerie-chansigaud.fr) ▾ ■

### LES PARTICULIERS PROPRIÉTAIRES DE REFUGES RÉUNIS À L'OASIS

© ALAIN MERCEICA



#### Cette journée 2023 a été conçue et organisée par les bénévoles :

Alain Mercieca, Bertrand Montagny, Brigitte Jeandet, Daniel et Marie-Hélène Mathivet, Elsa Francès, Françoise et Gilbert Cazenave-Pandraud, Jean-Marc Delabre, Marc Pavaiier, Pascale Billard, Patrice Nykiel et Philippe Comte.

La prochaine journée des Refuges LPO (de particuliers) dans la Loire se tiendra samedi 12 octobre 2024 au Tiers-lieu du Treuil, à Chambœuf.

Contact : [refuges-particuliers.loire@lpo.fr](mailto:refuges-particuliers.loire@lpo.fr) ▾

# La LPO dans le Rhône



## UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN SITE RICHE EN BIODIVERSITÉ

✎ Étienne Claude, Bénévole LPO dans le Rhône et Président de l'ADEM, et Denis Verchère, Président de la LPO du Rhône

Au printemps 2021, la CN'AIR, filiale à 100% de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône – Groupe ENGIE), a déposé une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol sur le site des Grandes Bruyères à Montagny. Ce projet de centrale qui s'étalerait à l'intérieur d'une surface clôturée de 6 ha pour une puissance installée de 3,5 MWc pourrait être lourde de conséquences pour la biodiversité.

### Le lieu d'implantation

Le site des Grandes Bruyères contient une zone naturelle et forestière ainsi qu'une modeste zone agricole. Le site est totalement inclus dans la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 2 du « plateau mornantais » tandis que seule la zone naturelle est incluse dans la ZNIEFF de type 1 « Zones humides et landes de Montagny »... De plus, le site est partiellement inclus dans l'ENS (Espace Naturel Sensible) des « landes de Montagny » et est situé en

bordure de la zone de l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope) des « prairies et landes du plateau de Montagny ». Dans la zone naturelle, un secteur d'exploitation de carrière est délimité. Le granit en a été exploité jusqu'en 2008. Par la suite, grâce aux inventaires réalisés avant 2011 par la LPO, le préfet du Rhône a imposé la remise en état de la carrière dans un arrêté préfectoral en inscrivant très clairement la vocation naturelle du site en regard des enjeux de biodiversité. La renaturation s'est effectuée en conservant une portion du front de taille pour constituer un habitat favorable au hibou grand-duc.

Ensemencements et plantations ont été réalisés sur la terre végétale apportée. Des pierriers ont été disposés (habitat des reptiles et de l'herpétofaune), deux mares ont été créées pour favoriser la présence des amphibiens...

Un suivi officiel des réaménagements écologiques et de la biodiversité a été assuré jusqu'en 2017, soit pendant 4 ans, par un expert naturaliste de la LPO.

Aujourd'hui, la renaturation est particulièrement réussie : ce secteur présente une mosaïque de milieux tels que landes sèches, colline herbeuse, haies bocagères, boisements alluviaux... avec des enjeux importants pour la flore, et pour l'accueil et le déplacement d'une faune variée et remarquable. Les données d'inventaires dont nous disposons confirment la grande richesse de la biodiversité sur ce site puisque l'on y trouve 143 espèces dont 90 sont protégées et 38 sont menacées (crapaud calamite, coronelle girondine, noctule de Leisler, hérisson d'Europe, milan royal, alouette lulu, pigeon colombin, busard cendré, hirondelle de rivage, bruant des roseaux, bihoreau gris, chevalier culblanc, locustelle tachetée...).

La DDT préconise donc l'inclusion de tout le secteur dans le projet d'extension de la zone de l'APPB des « prairies et landes du plateau de Montagny ».

Dès lors, et contrairement à ce qu'affirme la CN'AIR dans son dossier, ce site ne peut pas être qualifié de « site dégradé »...

**VUE AÉRIENNE DE LA CARRIÈRE EN 2011**  
SOURCE : MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AVIS DE LA MRAE





**VÉGÉTATION PRÉSENTE SUR LE LIEU D'IMPLANTATION**  
SOURCE : ADEM

### Les conséquences pour la biodiversité

Autoriser l'implantation sur ce lieu d'une telle centrale photovoltaïque, dont les panneaux seraient installés à 80 cm du sol, provoquerait inévitablement la destruction directe et indirecte de nombreuses espèces, de nombreux habitats, de la mosaïque des milieux, de nombreux territoires de chasse (rapaces nocturnes et diurnes) et du corridor écologique que cet espace constitue.

La position de la LPO concernant les deux urgences mondiales que sont la lutte contre le réchauffement climatique, en développant notamment les moyens de production en énergie renouvelable, et la préservation de la biodiversité est très claire : les projets d'énergies renouvelables ne doivent pas générer des impacts négatifs sur la biodiversité. Les panneaux photovoltaïques doivent prioritairement s'installer sur les toitures ou les surfaces déjà artificialisées.

### Chronologie des principales prises de position sur le projet

Les associations locales ADEM<sup>1</sup> et SCL<sup>2</sup> ont lancé une pétition en opposition au projet et organisé deux rassemblements d'information. La LPO et FNE ont soutenu ces actions.

La MRAE<sup>3</sup> a publié un avis délibéré sur l'étude d'impact du projet produite par la CNR. Elle souligne que l'étude comporte des manques importants visant à minimiser les impacts du projet sur l'environnement (inventaires incomplets, sous-estimation des enjeux...)

Le SOL<sup>4</sup> qui a en charge la politique de développement du territoire de l'Ouest Lyonnais a formulé un avis défavorable au projet. Le CSRPN<sup>5</sup>, dans le cadre de la demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées déposée par la CNR, a formulé également un avis défavorable au projet.

À l'issue de l'enquête publique, malgré les 207 (sur 259) contributions défavorables au projet, dont celles de 5 associations (SCL, LPO, FNE, Robin des bois et ADEM), le commissaire enquêteur a émis un avis FAVORABLE au projet sous les trois réserves suivantes :

- Ne pas installer de panneaux sur la partie naturelle de landes sèches au nord du site ;
- Optimiser la production d'énergie en installant des panneaux « suiveurs » ;
- Prévoir un contrôle écologique renforcé en instituant une commission qui réunirait exploitant, élus, associations, écologues pour suivre les travaux de construction, puis la renaturation du site et son entretien tout au long de son exploitation.

La préfète de région a malgré tout accordé par arrêté préfectoral le permis de construire à la CNR. Cet arrêté comporte une prescription, une recommandation et une condition d'application : mise en place d'un contrôle écologique tel que défini par le commissaire enquêteur, installation des panneaux « suiveurs » et obtention d'une dérogation à la protection des espèces protégées.

Un recours gracieux groupé (FNE, LPO, Arthropologia, SCL, ADEM) a été déposé auprès de la préfète de région, du fait de la contradiction avec l'arrêté préfectoral du 26/08/2011 qui impose la remise en état, la renaturation et la vocation naturelle du site des Grandes Bruyères. Ce premier recours a été rejeté par la préfète.

Un recours contentieux groupé (FNE, LPO, Arthropologia, SCL, ADEM) a alors été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon. L'argumentaire est bâti sur les insuffisances et erreurs du dossier. Le jugement du tribunal administratif de Lyon est maintenant attendu...

La demande de « dérogation espèces protégées (article L411-2 du code de l'environnement) déposée par la CNR pour 24 espèces a fait l'objet d'un « refus tacite »

La CNR, après une réunion de concertation initiée par la préfète, devrait revoir son dossier et sans doute présenter une nouvelle demande de « dérogation espèces protégées ».

Dans le même temps, pour un autre projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Millery (surface clôturée d'environ 16 ha pour une puissance installée de 10,7 MWc sur la zone d'une ancienne carrière de graviers non renaturée), la LPO et l'ADEM ont déposé des contributions défavorables au projet lors de l'enquête publique organisée de manière synchrone avec celle de Montagny. L'avis du commissaire enquêteur a été cette fois DÉFAVORABLE à la délivrance du permis de construire sauf si le projet évite deux zones riches en biodiversité. La préfète de région a alors accordé par arrêté préfectoral le permis de construire au porteur du projet en imposant l'évitement des deux zones riches en biodiversité. Les arguments de la LPO et de l'ADEM ont donc été partiellement entendus et du fait que les enjeux de biodiversité étaient moins importants comparativement au projet de Montagny, le choix a été de ne pas faire de recours.

#### En conclusion...

Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site des Grandes Bruyères est emblématique du conflit entre les politiques de développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité.

Le développement des énergies renouvelables est un axe fort du gouvernement avec des objectifs chiffrés ambitieux.

#### CORONELLE GIRONDELLE

© ALEXANDRE ROUX



#### BRUANT DES ROSEAUX

© ALEXANDRE ROUX

Malheureusement, il est plus facile et moins coûteux une nouvelle fois de prendre sur les espaces naturels que sur les espaces déjà artificialisés alors que des calculs ont montré que l'État pourrait pourtant très bien atteindre ses objectifs en installant les panneaux photovoltaïques sur les toitures. Pour la planète, l'enjeu est beaucoup plus vaste que la simple production d'énergies renouvelables supplémentaires qui viennent encore aujourd'hui s'ajouter aux énergies fossiles. La catastrophe écologique à l'œuvre ne se réduit pas à la crise du climat. Elle est due aussi à l'extinction massive du vivant, provoquée par la dévastation des espaces naturels. ■

<sup>1</sup> Association Défense Environnement Montagny

<sup>2</sup> Sauvegarde Coteaux du Lyonnais

<sup>3</sup> Mission Régionale d'Autorité Environnementale

<sup>4</sup> Syndicat de l'Ouest Lyonnais

<sup>5</sup> Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

## CHANTIER DE L'OBSERVATOIRE DES GRANDS VERNES

 Jean Michel Béliard, Bénévole et délégué territorial de la LPO du Rhône

L'île de Miribel-Jonage, située au nord-est de l'agglomération lyonnaise, à quelques kilomètres du centre-ville, occupe une superficie de près de 3000 ha. Le Grand Parc (2200 ha) en constitue l'élément le plus étendu.

Créé en 1968, le SYMALIM (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de l'île de Miribel-Jonage) acquiert progressivement les terrains. De vastes secteurs seront remblayés, l'extraction de matériaux sur le site permettant la création de plans d'eau. La création de ces plans d'eau, qui petit à petit, se sont végétalisés, formant de belles roselières à phragmites, a permis la reproduction et l'hivernage de nombreuses espèces. Devant l'intérêt écologique et faunistique, le CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes devenu LPO) tisse des liens étroits avec la Segapal (société d'économie mixte pour la gestion et l'animation du Grand Parc) gestionnaire du Grand Parc. Dans le cadre des futurs aménagements pour la biodiversité, en 2006, il a été décidé de construire un observatoire en bordure du plan d'eau des Grands-Vernes, afin de permettre l'observation de la faune en toute discrétion.

Depuis déjà des années, une végétation luxuriante ne permet plus l'observation et la photographie dans de bonnes conditions, et de ce fait, en accord avec le Grand Parc, une journée éco-volontaire a été programmée le 20 septembre 2023 (hors période de nidification). Armés de scies et cisailles, quatre adhérents de la LPO du Rhône et moi-même, avons pour mission de couper le massif de roseaux situé devant l'observatoire. Un canoë, mis à notre disposition, nous a permis de nous rendre sur l'îlot situé devant le bâtiment, afin de dégager l'espace de vision.

Après quatre heures d'efforts, nous avons fait une pause bien méritée à l'intérieur de l'observatoire, et notre récompense a été l'observation de plusieurs espèces et notamment de deux martins- pêcheurs posés sur un roseau à quelques mètres de nous.

Les jours suivants, la direction du Grand Parc ainsi que de nombreux photographes ont remercié les membres de la LPO pour cette initiative.

D'un intérêt faunistique remarquable, le site accueille de nombreuses espèces (mammifères, poissons, amphibiens, papillons, libellules, reptiles etc.). Enfin 240 espèces d'oiseaux ont été recensées et plus de 90 s'y sont reproduites. Aux espèces nicheuses s'ajoute l'avifaune migratrice et hivernante.

La présence de cette avifaune remarquable est le fruit d'un travail de longue haleine, mené par la LPO en étroite collaboration avec le Grand Parc de Miribel-Jonage. ■

AU TRAVAIL !

© BERNARD PONCEAU



## 7<sup>ÈMES</sup> RENCONTRES DES REFUGES LPO

✍ **Élisabeth Rivière**, Déléguée territoriale de la LPO du Rhône, administratrice LPO France

### 7 ans après les premières rencontres des Refuges dans le Rhône, que nous avons organisées à Genay en 2016, c'est Neuville-sur-Saône qui nous a accueillis en 2023.

70 personnes inscrites pour ces 7<sup>èmes</sup> rencontres avec, au final, 55 propriétaires de Refuges venus de la métropole de Lyon et des quatre coins du département pour échanger sur les valeurs qu'ils défendent et affichent grâce au petit panneau bien connu.

Chaque année, ces journées offrent l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants dans le réseau LPO et pour les plus anciens, de questionner les pratiques et voir comment nous les faisons évoluer pour être toujours plus respectueux de la biodiversité.

La municipalité Neuvilleoise avait mis à notre disposition gracieusement une salle dans l'espace Jean Vilar avec vidéoprojecteur et coin cuisine. Vincent Alamercury, 2<sup>ème</sup> adjoint, nous a accompagnés le matin pour les visites de jardins et a partagé le temps apéritif offert par la LPO.

Comme les années précédentes, après avoir formé 4 groupes, ce sont 7 jardins qui ont été visités sur Neuville, Montanay, Albigny et Genay.

Après le repas sorti du sac qui a donné l'occasion de partager quelques spécialités culinaires des participants, la salle s'est organisée pour les échanges autour des présentations d'aménagements dans un jardin urbain, des images et films de visiteurs improbables (jeunes chouettes hulottes, blaireaux, renards, fouines, chevreuil) venant boire dans une mare en zone périurbaine.

Après ces témoignages montrant la richesse que nous pouvons observer dans nos jardins et les six pistes déclinant les 15 gestes Refuges, nous avons abordé des questions plus techniques à savoir comment « gérer les herbes hautes » et comment « créer une mare ».

Après Genay (2016), Saint Andéol-le-Château (2017), Décines (2018), Pommiers (2019), Bessenay (2020), Craponne (2022) et Neuville-sur-Saône (2023), quelle destination pour 2024 ? Le Haut-Beaujolais ? L'Est Lyonnais ? Ou...?

Si vous souhaitez accueillir dans votre commune les prochaines rencontres, n'hésitez pas à nous joindre par mail à l'adresse — [elisabeth.riviere@lpo.fr](mailto:elisabeth.riviere@lpo.fr) ▶ ■

### DES PARTICIPANT·E·S ATTENTIFS

© PHILIPPE RIVIÈRE



### Avez-vous pensé à renouveler votre inscription annuelle au réseau Refuge LPO ?

Celle-ci se fait à la date anniversaire de votre 1<sup>ère</sup> inscription. Pour cela, créez votre compte LPO sur [monespace.lpo.fr](https://monespace.lpo.fr) ▶

## ATELIER NICHOURS PAR LE GROUPE LOCAL DE CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Christine Valex, Bénévole du Groupe local de Chamousset en Lyonnais et déléguée territoriale de la LPO du Rhône

C'est devenu un rituel : chaque automne, la grange du « Planu » chez Arlette et Roger Vermare à Longessaigne, est transformée en atelier de menuiserie pour la fabrication de nichours, mangeoires et gîtes en sapin Douglass.

C'est un vrai travail à la chaîne : au fond de l'atelier s'activent les scieurs de planches ; celles-ci seront acheminées vers trois postes de perforatrices pour le marquage des emplacements des vis et le percement des trous d'envol, puis ponçées pour éliminer les échardes. Tandis que dehors, un braseiro est activé afin de chauffer au rouge le fer qui gravera le sigle de la LPO sur les façades. Et, enfin, un dernier poste est installé pour la réalisation des kits prêts à monter.

Ces kits seront proposés aux salarié-e-s de la LPO du Rhône pour leurs animations, et aussi mis à disposition pour la vente dans le local de la Duchère et sur les stands.

Voici le résultat de notre journée :

Nichours mésange charbonnière	Nichours mésange bleue	Nichours rougequeue	Nichours martinet noir	Mangeoires	Gîtes chiroptères	Abreuvoirs
56	44	20	4 prototypes	11	11	10

### DÉCOUPAGE DES PLANCHES

© GILBERT VALEX



ATELIER DE CONSTRUCTION DE NICHOURS  
© GILBERT VALEX

Nous étions 13 bénévoles, enthousiastes, qui ont passé une bonne journée ; les volontaires se bousculent presque pour participer à cet atelier !

Rendez-vous, si nécessaire, pour une nouvelle séance au printemps 2024. ■



## RENCONTRE AVEC LES NATURALISTES CROATES DE BIOM

 Maude, Eloïse, Léa et Diego, Bénévoles LPO du Groupe Jeunes dans le Rhône

**BirdLife regroupe plusieurs associations de protection de la nature, dont BIOM qui représente la Croatie et la LPO qui représente la France. Le Groupe Jeunes LPO du Rhône a accueilli les jeunes de BIOM à Lyon.**

### La création du projet et la première rencontre

L'association naturaliste Croate BIOM a répondu à un appel à projets subventionné par l'ambassade de France en Croatie, afin de monter un projet autour de la biodiversité. L'association BIOM a récemment créé un Groupe Jeunes et souhaitait découvrir l'organisation des Groupes Jeunes (GJ) de la LPO en France et les actions mises en œuvre permettant de réunir des bénévoles.

Afin de faire connaissance et de briser la glace, un quiz-photo en visioconférence a été organisé peu de temps avant la venue des jeunes à Lyon. Celui-ci a également permis de découvrir quelques espèces françaises, parfois emblématiques ou patrimoniales de la Métropole de Lyon ainsi que des espèces de Croatie, soit rares, comme la corneille mantelée ou encore le bruant mélancéphale, soit absentes de la France, comme la chouette de l'Oural.

### Les jeunes Croates à Lyon

Grâce à la subvention de l'ambassade, ce sont trois jeunes de BIOM qui sont venus en France du 12 au 15 octobre, afin de visiter Lyon. L'objectif est de se nourrir du partage d'expériences

du GJ Rhône en termes de sciences participatives et d'actions de conservation de la biodiversité urbaine. Le jeudi soir, nous avons pu faire connaissance et échanger lors d'un repas. Ainsi, cette action européenne s'est articulée autour de plusieurs axes, en commençant par une balade naturaliste dans le Vieux-Lyon, avec la découverte de la Basilique de Fourvière et de la vue panoramique sur la ville. Nous sommes passés ensuite auprès de la tour métallique pour essayer de repérer le faucon pèlerin, sans succès. La balade s'est poursuivie dans le Parc des Hauteurs jusqu'au cimetière de Loyasse, devenu Refuge LPO depuis 2017. Les Croates ont été intrigués et intéressés par la démarche des Refuges, qui n'existe pas dans leur pays. Nous avons pu y découvrir les aménagements en faveur de la biodiversité (mare, haies sèches, zones en fauche tardive) et les outils de sensibilisation. Nous sommes redescendus ensuite, direction les rues du Vieux-Lyon en passant devant le théâtre romain. L'après-midi s'est terminée avec une dernière promenade le long de la Saône et un temps d'échange autour d'un burger bio à Lyon 1.

Pour la journée du samedi, deux prospections naturalistes ont aussi été programmées. La première, au Parc de la Tête d'Or pour compter les hérons garde-bœufs au dortoir lors de leur envol matinal. Ce sont au total environ 1080 individus qui ont été comptés. La seconde, au parc de la Feyssine afin de découvrir les aménagements du parc pour la conservation de la biodiversité. Lors de cette journée, nous avons ainsi pu contacter le martin-pêcheur d'Europe, le faucon pèlerin (sur la Tour crayon) mais aussi le pic épeichette.

Lors de ces sorties, ce fut très agréable de voir Vanja, Dominik et Andro, les représentants de BIOM, s'émerveiller devant des espèces plutôt communes en France, nous permettant ainsi de redécouvrir notre faune locale. Le héron garde-bœufs ainsi que la corneille noire sont des espèces occasionnelles et non nicheuses en Croatie. Par ailleurs, d'autres espèces comme la gallinule poule d'eau, le pigeon colombin et le grand cormoran sont moins répandues et souvent beaucoup plus farouches en Croatie !

## LES JEUNES AVEC DOMINIQUE TISSIER AU PARC DE LA TÊTE D'OR POUR LE COMPTAGE DES HÉRONS GARDE-BOEUFS

© LÉANDRE COMBE





**CORNEILLE MANTELÉE**  
© LOUP NOALLY

Le dimanche matin, nous avons organisé une prospection sur la zone blanche de la Villette, quartier proche de la Part-Dieu. On appelle zone blanche une zone avec une faible pression d'observation et peu de données naturalistes. Nous avons pu parcourir plusieurs espaces verts au sein du quartier qui, bien que très artificialisé et dense, recèle malgré tout une biodiversité notable en plein centre-ville. Nous avons ainsi commencé notre inventaire matinal dans le parc Jeanne Jugan afin d'analyser la flore arbustive et arborée et de déterminer leur pertinence écologique. Nous avons donc comparé les arbres populaires dans les villes françaises avec les arbres populaires dans les villes croates et il semblerait que dans les deux pays, les platanes et les résineux soient très appréciés !

Nous avons ensuite remonté l'avenue Georges Pompidou et traversé la place de la Ferrandière où nous avons évoqué la problématique du « tout Platane » en ville, qui rend le paysage uniforme et confère une diversité génétique quasi-nulle et peu d'intérêt pour la faune. Nous nous sommes ensuite dirigés vers le Square de la Roseraie, un espace préservé et riche en essences végétales. Nous avons pu y observer des serins cinis peu farouches, une grive musicienne et entendre le chant très discret du roitelet triple-bandeau. Nous avons pu comparer les différences faunistiques entre nos deux pays, le serin cini étant très commun dans les parcs croates alors que plus discret à Lyon. Au final, ce sont près de 15 espèces différentes qui ont été inventoriées lors de cette matinée.

### Un projet à grande échelle

Pour finir le week-end en beauté, nos deux groupes se sont mis d'accord pour développer et mettre en place une future action miroir sur le thème des collisions d'oiseaux en ville. En effet, certains bâtiments et autres surfaces vitrées sont à la source d'une hécatombe aviaire mondiale ; chaque année en France, des centaines de milliers d'oiseaux meurent suite à une collision contre une surface vitrée. Ainsi, nous souhaiterions développer une action de recensement des bâtiments sensibles de Lyon et de Zagreb. Par la suite, nous créerions des silhouettes d'oiseaux électrostatiques que nous apposerions aux vitres comme système anticollision et comme outil de sensibilisation.

Le dimanche s'est terminé sur un dernier repas partagé et sur des au revoir émouvants avec la remise de badges BIOM représentants des espèces urbaines à distribuer à nos membres.

Hvala Vanja, Dominik i Andro ! \* ■

\* Merci Vanja, Dominique et Andro

# La LPO en Savoie

## LE BRUANT ORTOLAN EN SAVOIE

 Bénédicte Chomel, Bénévole LPO en Savoie

### Actualisation de son statut en France... et en Savoie aussi !

Devant la chute régulière des effectifs de bruant ortolan constatée dans la plupart des régions françaises, un travail national vient de s'amorcer : recensement et actualisation des données de terrain ainsi que des études existant sur l'espèce, focus sur les milieux utilisés dans chaque région ou sur les menaces identifiées...

En Savoie, nous avons la chance d'accueillir encore des petites populations nicheuses sur les adrets (au moins de Haute-Tarentaise, peut-être encore de Haute-Maurienne ?).

Nous encourageons tous les observateurs et observatrices qui auraient croisé ce beau passereau à renseigner au mieux leur observation sur : [faune-aura.org](http://faune-aura.org) ▶ !

Et si d'aventure quelqu'un se prenait d'affection pour l'espèce, qu'il n'hésite pas à se faire connaître (pour de simples prospections, ou en vue d'un protocole de suivi qui serait mis en place dans le cadre national... voire tout simplement être relais des infos à ce sujet !). ■

## IOD GYPAÈTE 2023 : UN RAPIDE RETOUR

 Bénédicte Chomel, Bénévole LPO en Savoie

### Après les suivis de reproduction 2023 et un beau résultat en Savoie avec 7 jeunes à l'envol, voici venu l'automne... C'est déjà la nouvelle année qui s'amorce pour les gypaètes barbus !

En guise d'ouverture de la saison, la prospection internationale annuelle (IOD Gypa) a pour but de faire le point sur les sites occupés, d'en localiser de nouveaux, ou d'estimer un effectif sur chaque secteur ainsi que sur l'ensemble des Alpes.

Participation record à l'édition 2023 en Savoie : 80 observateurs malgré les nuages et la pluie, après un mois de « grand beau » ! Les résultats ne peuvent être donc qu'en partie représentatifs de la fréquentation de notre département par l'espèce : 25 gypaètes barbus ont tout de même pu être contactés ce jour-là dont 14 adultes, 1 subadulte, 7 immatures et 3 juvéniles. Ils devaient être beaucoup plus nombreux (comme l'ont prouvé par la suite les positionnements-balise de certains individus équipés)... mais peu enclins à se déplacer par ces conditions !

Retrouvez le bilan complet de l'opération ici : [auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/bilan-de-liod-gypaete-en-savoie-2](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/bilan-de-liod-gypaete-en-savoie-2) ▶

Merci à tous les bénévoles participants ou régulièrement investis dans le suivi !

La bonne nouvelle du moment : une installation en cours dans le secteur du Grand Perron des Encombres... ■



**BRUANT ORTOLAN EN HAUTE-TARENTEISE**  
© BÉNÉDICTE CHOMEL

**POSTE D'OBSERVATION IOD 2023  
AU COL DE CHÉREL**  
© RICHARD COUSIN



## RETOUR SUR LE FÊTE DE LA SCIENCE

✍ Sébastien Marie, Délégué territorial de la LPO de Savoie

« Remplir une salle de cinéma pour la science est une merveilleuse récompense ! » (Pierre-Louis Rey)

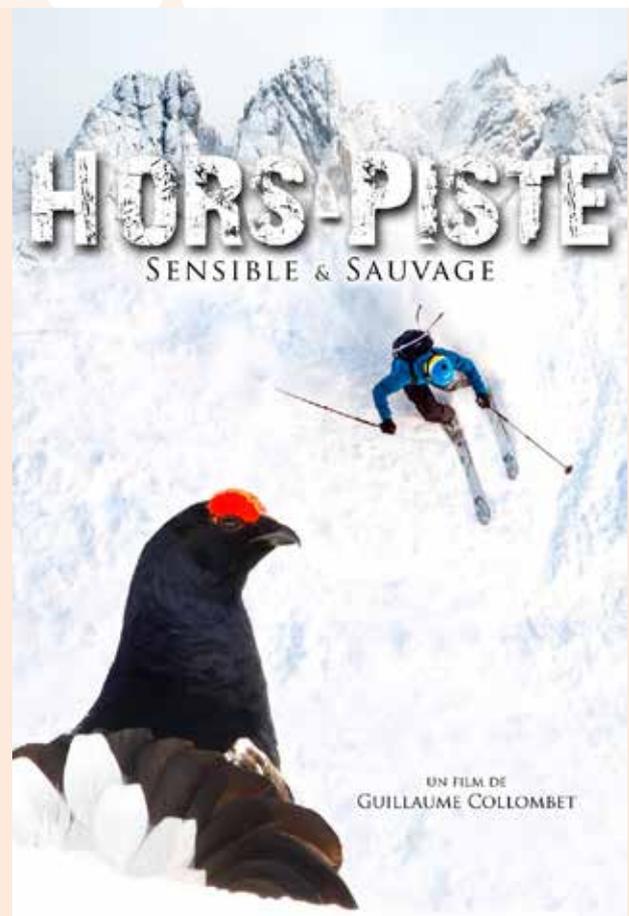
Ce samedi 14 octobre, la LPO de Savoie organisait un « mini-festival » Biodiversité en montagne et activités humaines, dans le cadre de la Fête de la science 2023 dont le thème était « Sport et science ». Le cinéma Malraux à Chambéry nous a accueillis pour la projection de deux films :

- *Le Pari*, de Baptiste Deturche
- *Hors-piste*, de Guillaume Collombet

160 personnes de tous âges sont venues assister à ces projections et à la table ronde qui a suivi.

Il nous est naturel de participer à cet événement national qu'est la Fête de la science, nous qui protégeons la biodiversité. Pour cela, il faut d'abord la connaître et la faire connaître, notre rôle est aussi d'aider le grand public à comprendre les enjeux et les menaces qui pèsent sur elle. La science et la médiation scientifique sont donc des atouts précieux dans nos combats.

Alors que la montagne est de plus en plus investie par touristes et pratiquants, il nous paraît essentiel de mettre en avant la biodiversité qui y habite et de réfléchir ensemble aux impacts de nos activités humaines sur elle. L'objectif de ce mini-festival était de bénéficier de la large portée de l'événement pour atteindre des publics que la LPO a parfois plus de difficultés à rencontrer. Cet objectif a été atteint, tant le public a été nombreux et diversifié : naturalistes bien entendu, mais aussi photographes animaliers, scientifiques, et surtout pratiquants divers de la montagne ont répondu présents et ont activement participé au débat consécutif aux projections.



Quelques mots, d'abord, sur les films projetés. Très différents l'un de l'autre, ils sont toutefois chacun truffés de superbes images de ces espèces emblématiques des montagnes que sont le lagopède alpin, la chevêchette d'Europe, le gypaète barbu, la marmotte des Alpes et tant d'autres ! Mais au-delà, ils sont de formidables outils pédagogiques pour connaître ces espèces et donner envie de les protéger.

### Le Pari

Drôle de titre pour un film animalier ? Il s'agit de réussir à filmer, en un an, les différentes espèces de galliformes de montagne ! Pari ambitieux au vu de leur discrétion, mais tenu, nous offrant de belles images de ces oiseaux emblématiques des reliefs. Le film va au-delà, l'ambition du réalisateur étant de « faire découvrir au public ce qu'il ne connaît pas, lui permettre d'observer une faune discrète et l'informer de la fragilité de ces espèces et des espaces où elles vivent ». C'est un magnifique plaidoyer pour le Sauvage, sa beauté et ses fragilités, et une invitation à réfléchir à nos pratiques pour le préserver.

Plus d'informations — [baptistedeturche.com/le-pari](http://baptistedeturche.com/le-pari) ▶

### Hors-piste

Un engouement s'accroît pour les pratiques montagnardes, et bien souvent « hors-piste » en quête de sensations, de liberté... Quel est l'impact de ces pratiques sur la faune, qu'on ne remarque pas la plupart du temps, mais qui vit dans ces grandes étendues ? Bien loin des interdictions, le film s'interroge : « Comment avoir une meilleure pratique de nos activités de plein air pour réduire notre impact ? » Le réalisateur nous émerveille des images de cette biodiversité et nous amène à comprendre l'impact de nos pratiques et trouver des solutions concrètes en faveur de la protection de la faune.

Plus d'informations — [guillaumecollombet.com/horspiste](http://guillaumecollombet.com/horspiste) ▶



**MARMOTTE**  
© VIOLAINE GOUILLOUX

### La table ronde

Durant une heure, le public a pu poser de nombreuses questions, et nous avons bénéficié des apports scientifiques de Clémence Perrin-Malterre (sociologue, Université de Savoie-Mont-Blanc) et Pierre-Louis Rey (doctorant, Université de Lausanne). Beaucoup de sujets ont pu être abordés (mais pas tous !), grâce à la richesse des regards croisés de la sociologie et de l'écologie.

D'abord la conscience des pratiquants de la montagne vis-à-vis de la biodiversité, des menaces qui pèsent sur elle, et des solutions qui existent pour la préserver. L'information des pratiquants a paru être un chantier prioritaire, avec des affichages sur le terrain, le développement d'outils comme Biodiv'sports ou des indicateurs de risque de dérangement (tenant compte du calendrier, des conditions météo, etc.), des actions de sensibilisation mais également la formation des encadrants du milieu montagnard. Par ailleurs, beaucoup apprennent avec surprise que des espèces emblématiques de nos montagnes mais en déclin restent chassées comme les galliformes de montagne.

Nous avons également pu aborder les conséquences du changement climatique sur les espèces montagnardes et leurs milieux. Les étages de végétation remontent, l'enneigement diminue aussi bien en épaisseur qu'en durée de recouvrement

et cela perturbe les espèces qui sont adaptées à ces conditions de vie froides, au point de menacer leur présence dans les Alpes à plus ou moins long terme ; tel le lagopède alpin dont l'habitat favorable fond malheureusement comme neige au soleil...

Face à ces constats, la volonté de prendre sa part pour protéger la biodiversité s'est manifestée et une action concrète a pu être mise en avant comme le soin aux animaux sauvages par [le centre de sauvegarde Le Tétrás Libre](#) ▶.

Le mot de la fin nous a été servi par une spectatrice qui a voulu interroger cette quête du Sauvage, de la Nature, dans notre société : qu'est-ce que cela dit de nous, de nos modes de vie et de nos valeurs, que de plus en plus de personnes cherchent à se « reconnecter » avec un Sauvage, avec le paradoxe que cette reconnexion massive contribue à mettre en péril la vie sauvage ?

Un grand merci aux intervenant-e-s, au cinéma Malraux pour l'accueil et à la Galerie Eurêka pour la coordination de la Fête de la science en Savoie.

Un grand merci au public d'avoir été aussi nombreux, et qu'on espère revoir sur nos sorties et animations à venir pour continuer le débat ! ■

## MARTINET NOIR : UN SITE PILOTE EN SAVOIE

 Nicole Girard, Bénévole LPO en Savoie

Confrontée à un déclin du martinet noir (*Apus apus*) de 48,14 % en AuRA (contre 46,20 % au niveau national)<sup>1</sup>, la LPO AuRA en Savoie a répondu à l'Appel à Projet de la LPO France « *Rénovation du Bâti et Biodiversité* », en proposant un site pilote affectant le martinet noir.

Mercredi 21 juin 2023, dans les locaux de l'OPAC de Savoie<sup>2</sup>, Philippe Marteel (responsable du patrimoine) et Catherine Laude (chargée des opérations de réhabilitation), Direction du Patrimoine ainsi que la LPO AuRA de la Savoie, représentée par Nicole Girard (bénévole, référente Martinets et Hironnelles) et Ilan Badaoui-Finet (chargé de mission), sont convenus de répondre favorablement à l'appel à projet de la LPO France, dénommé « *Rénovation du Bâti et Biodiversité* » et de proposer un site pilote : Crêt Coquet à Grand-Aigueblanche.

Le site rassemble toutes les problématiques liées à la rénovation des bâtiments versus la protection des espèces inféodées au bâti. Il rassemble 39 logements sujets à des travaux de rénovation de toiture et d'isolation thermique des façades.

Lors de notre visite, des martinets noirs ont été observés en train d'entrer au niveau des avancées de toit. Le chantier a été suspendu jusqu'à leur départ et a repris en sept./oct.

40 nichoirs artificiels à martinet noir à 3 chambres soit 120 nids seront posés sur l'ensemble des bâtiments.

- Respecte les recommandations générales : hauteur, orientation, nichoirs abrités, système de repasse
- D'un point de vue esthétique : intégration complète des nichoirs dans le bâti (quasiment invisibles)
- Prend en compte les débords de toit et l'absence de débord de toit
- Préconise :
  - Une convention de suivi de trois ans,
  - Des visites anticipées à N-1 pour réaliser un diagnostic et anticiper les mesures de compensation et/ou l'adaptation de travaux à mettre en place, garantir la protection des espèces menacées, sans surcoût ni retard de calendrier.
- À venir :
  - Une étude thermique au niveau des nichoirs/de la nouvelle isolation par l'extérieur
  - Vérifier si des nichoirs ont été placés au niveau des pièces non humides ou non chauffées
  - Revisiter le site pour vérifier que tous les nichoirs ont été bien installés
  - Suivre les taux d'occupation des nichoirs ■

<sup>1</sup> Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) entre 1989 et 2019

<sup>2</sup> L'OPAC de la Savoie, premier bailleur social du Département, gère et entretient un patrimoine de 23 000 logements dans 198 communes.

Vue aérienne du bâtiment  
Le Crêt Coquet



 Bâtiment Le Crêt Coquet

0 0,2 0,4 km

Fonds de carte : Orthophotographie sur la région AuRA  
Date de réalisation : 17-11-2023  
Conception : Ilan Badaoui-Finet (LPO AuRA)

Légende

★ Nichoir triple à martinet noir



Légende

★ Nichoir triple à martinet noir



**MARTINET NOIR**  
© GUY BOURDERIONNET

# La LPO en Haute-Savoie

## GROUPE HERPÉTO : BILAN 2023 ET ACTIONS 2024

 Baptiste Doutau, Chargé de mission à la LPO de Haute-Savoie  
et Séverine Michaud, Chargée de vie associative à la LPO de Haute-Savoie

**Le 13 octobre, une petite vingtaine de membres du groupe Herpéto se sont réunis à Chavanod pour faire le point sur les actions menées en 2023 et envisager l'année 2024.**

### Priorités herpétologiques pour la Haute-Savoie

Trafic routier, destruction de milieux, espèces introduites ou encore maladies et pathogènes sont toujours des priorités pour le groupe Herpéto en 2024.

Côté amphibiens, il est décidé de prioriser les actions sur la salamandre noire, la rainette verte, le sonneur à ventre jaune, le crapaud calamite et l'alyte accoucheur. Pour les reptiles, ce sont la vipère péliade, le lézard des souches et la couleuvre mauresque qui retiendront les attentions en 2024.

### Sites d'écrasement

7 sites d'écrasements routiers ont été suivis par des membres du groupe herpéto en 2023 : Bogève, Cruseilles, Viry, Habère-Poche, Evires, Chamonix et Esery. Les sites de Valleiry, d'Annecy-le-Vieux, de Seyssel et de l'Oratoire (Poisy/Sillingy) sont en revanche considérés comme disparus.



**CRAPAUDS COMMUNS, BOGÈVE**  
© SYLVAIN DELEPINE

SITES	EFFECTIFS TOTAUX	EFFECTIF MOYEN SUR 5 ANS	ESPÈCES*
Bogève	~550	1000	CC / GR / TA
Cruseilles	408	550	CC / GR
Viry	415	490	GR / GA / CC / ST
Habère-Poche	330	Première année 2022 : 250	CC / GR ?
Glacières Évires	1050	1100	CC / GR / TA
Chamonix	1161	Première année	GR / CC / TA
Ésery	1417	1043	CC

\* CC : Crapaud commun, GR : Grenouille rousse, GA : Grenouille agile, TA : Triton alpestre, TCI : Triton crêté italien = Triton bourreau, TP : Triton palmé ; ST : Salamandre tachetée, GVI : Grenouille verte indéterminée

En 2024 comme en 2023, le site de Bogève sera entièrement géré par des bénévoles, le Département n'ayant pas renouvelé le financement de cette action.

Bonne nouvelle pour le site de Cruseilles : la seconde partie du passage à petite faune est en cours de construction et sera prête pour la prochaine saison de migration des amphibiens !

Pour tous les sites, il est nécessaire d'envisager une solution pérenne pour que les populations d'amphibiens puissent se maintenir sans intervention humaine.

### Chantiers

Plusieurs chantiers ont été réalisés en 2023 (ouverture et entretien de milieux, création de mares à sonneur, plantation de haies...) et de nombreux autres sont planifiés pour 2024.

L'accent sera mis sur la création et la restauration de mares en montagne et sur la création de mares et plantation de haies en plaine. Les traditionnels chantiers sur le Domaine de Guidou et le Bois du Ban auront également bien lieu : rendez-vous page 8 pour voir les prochaines dates !

## SOS Serpent

15 interventions dans le cadre de l'opération SOS Serpent ont eu lieu cette année, 5 fois pour des vipères, 6 pour des couleuvres, 1 pour les orvets (les autres cas n'ayant pas nécessité d'aller jusqu'à l'identification de l'espèce). Pour 4 de ces cas, des bénévoles ou salariés se sont déplacés ; les autres ayant pu être réglés par des conseils au téléphone. L'opération SOS Serpent sera bien sûr reconduite en 2024 !

## Amélioration des connaissances

Un effort important de prospection a été fait en 2023 pour améliorer les connaissances sur le sonneur à ventre jaune afin d'analyser les sites prioritaires pour l'espèce et préciser les actions à mettre en œuvre pour la préservation de l'espèce. Ce travail doit se poursuivre en 2024. Notons également que plusieurs communes en Haute-Savoie n'ont aucune donnée reptiles (Burdignin, Chavannaz, Fessy) ou amphibiens (Bonnevaux, Saint-Blaise, Saint-Eusèbe, Saint-Sigismond) : on compte sur les naturalistes pour nous faire remonter leurs observations !

### MARE À SONNEURS À VENTRE JAUNE

© XAVIER BIROT-COLOMB



### LE GROUPE HERPÉTO EN RÉUNION

© SÉVERINE MICHAUD

## Animations auprès du grand public

Des conférences sur les amphibiens ont été tenues sur les sites d'écrasement de Bogève et d'Habère-Poche et quelques animations scolaires ont eu lieu sur la mare, la découverte des amphibiens ou des reptiles. Ces animations restent cependant trop rares et un effort doit être fait pour les développer en 2024.

## Formation reptiles

Nouveauté pour 2024 : une formation d'une durée de deux ans sera proposée dès le mois de janvier sur les reptiles de l'arc alpin. Elle est ouverte aux habitants de Savoie, Haute-Savoie et Isère et aura lieu dans le bassin chambérien. La première année se compose de 8 séances théoriques et 8 sorties sur le terrain.

## Atlas des amphibiens et reptiles de Rhône-Alpes

Les derniers stocks haut-savoyards ont été vendus lors de la réunion ! Il reste néanmoins quelques exemplaires à Lyon : contactez-nous rapidement si vous souhaitez votre bible !

## Communication

Une page Facebook du groupe herpéto a été créée pour les deux Savoies. N'hésitez pas à liker la page !  
[facebook.com/profile.php?id=100079458186157](https://facebook.com/profile.php?id=100079458186157) ▶ ■

### ORVET FRAGILE

© JEAN BISETTI



## QUATRIÈME MOIS DE SUIVI DE LA MIGRATION DES OISEAUX AU DÉFILÉ DE L'ÉCLUSE 2023

 Joris Duval Decoster et Théo Hervé, Chargés d'étude à la LPO de Haute-Savoie

La saison de suivi de la migration au Défilé de l'Écluse s'est terminée mi-novembre. Nos spotteurs Théo et Joris nous font part de leurs impressions sur ce dernier mois de suivi !

Du côté des rapaces, la journée du 17 octobre fut finalement la plus faste de la saison (1025 milans royaux / 958 buses variables).

En effet, les conditions de vent n'ont pas été des plus favorables pour l'observation de la migration des grands voiliers lors de ce dernier mois, les observateurs présents n'ayant eu le droit qu'à une seule journée de bise (vent du NE), le 23 octobre. Ceci, combiné à des températures plus que clémentes (aucun jour de gel sur le spot durant la totalité du suivi), affecte fortement le total saisonnier de la buse variable qui n'atteint finalement « que » les 6173 individus. Les plus grosses journées pour cette espèce lors du dernier mois furent celles des 22 octobre (367 individus), 23 octobre (390 individus) et 8 novembre (346 individus). Notons cependant que de forts passages sont généralement notés après la fin du suivi officiel et que ceux-ci pourraient donc s'avérer particulièrement significatifs cette année au regard des effectifs dénombrés jusqu'ici pour la buse. Les amateurs de migration sont donc invités à aller scanner le ciel depuis le site de suivi lors des prochains jours de bise si le cœur leur en dit.

En ce qui concerne le milan royal, les trois plus grosses journées du mois coïncident parfaitement avec celles de la buse variable : 343, 398 et 413 individus respectivement pour les journées du 22 octobre, 23 octobre et 8 novembre. Ceci porte à 13 049 le nombre d'oiseaux comptabilisés en 2023 ce qui représente la 3<sup>ème</sup> meilleure année pour cette espèce sur le site du Défilé de l'Écluse.

**MILAN ROYAL**  
© JEAN BISETTI



**BUSE VARIABLE**  
© JEAN BISETTI

Pour le grand cormoran aussi, le passage s'est poursuivi et même intensifié dans la dernière partie du suivi, la meilleure journée de l'année étant celle du 28 octobre avec 1644 oiseaux comptés soit un des plus hauts totaux journaliers depuis le début du suivi de la migration sur le site. La saison 2023 totalise ainsi plus de 20 000 oiseaux (20 881 pour être exact).

Parmi les espèces très attendues des observateurs lors de la fin de saison figurait évidemment la grue cendrée, un migrateur désormais habituel dans le bassin lémanique. Celle-ci ne les a pas déçus puisqu'ils ont pu dénombrer cette saison 921 individus. La première fut notée le 17 octobre mais le gros du passage n'est intervenu qu'à partir du 2 novembre pour se prolonger jusqu'à la fin du suivi. La journée du 7 novembre fut particulièrement remarquable avec un total de 451 grues observées.

Après les deux très belles journées des 16 et 17 octobre (respectivement 9129 et 10 699 individus), le passage du pigeon ramier s'est prolongé lors de ce dernier mois. Même si les effectifs d'aujourd'hui sont bien différents de ceux des années 60 ou 70, ces oiseaux nous ont offert un très beau spectacle cette année. Les vols de plusieurs centaines d'individus passant sur fond de Jura lors des jours où le plafond nuageux est bas sont particulièrement spectaculaires, et bien sûr particulièrement délicats à dénombrer pour les observateurs. La journée du 23 octobre fut la plus remarquable de la saison avec un total de 37 396 oiseaux. Quel plaisir d'entendre leurs battements d'ailes lorsqu'un groupe de quelques centaines décide de passer juste au-dessus du point d'observation !



**SUIVI DE LA MIGRATION AU DÉFILÉ DE L'ÉCLUSE**  
© DELPHINE SOUILLOT

Contrairement à ce qui est observé pour les rapaces, les journées de vent contraire sont généralement favorables à l'observation des passereaux pour les observateurs, ceux-ci continuant généralement à migrer mais en volant à plus faible altitude ce qui facilite leur détection et leur identification. C'est ainsi que les journées de vent de sud répétées fin octobre et début novembre ont permis de dénombrer des effectifs importants pour le site chez certains passereaux au regard de ce qui y est habituellement observé. C'est le cas notamment pour la bergeronnette grise (total de 5373 individus pour la saison), l'alouette des champs (6920 individus) ou encore le tarin des aulnes (7718 individus). L'automne 2023 est d'ailleurs marqué par un afflux remarquable de cette dernière espèce qui s'est fait ressentir sur d'autres sites de suivi en France.

Au cours de ces quatre mois de suivi (du 15 juillet au 19 novembre inclus), ce sont ainsi 379 903 oiseaux appartenant à 98 espèces différentes qui ont été recensés depuis le site de comptage.

**TARIN DES AULNES**  
© JEAN BISETTI



En ce qui concerne le suivi acoustique nocturne, la fin de saison a également vu l'arrivée notable de la grue cendrée parmi les espèces enregistrées. En effet, au contraire de nombreux autres grands voiliers, cette espèce migre aussi massivement de nuit et les nombreux contacts obtenus sur les enregistrements cette année sont là pour nous rappeler qu'une partie du flux de cette espèce échappe aux observateurs en journée.

Le passage des turdidés (grive musicienne, grive mauvis et merle noir principalement) s'est poursuivi, et les contacts d'alouette des champs, une autre espèce à la fois migratrice diurne et nocturne, ont été très réguliers.

**Un grand merci aux nombreux observateurs et observatrices passés nous aider sur le spot cette saison !**

Retrouvons-nous dès le dimanche 21 juillet pour le lancement de la saison 2024 du suivi de la migration : soyez prêts ! ■

## IMPLICATION DES BÉNÉVOLES SUR LE DOMAINE DE GUIDOU

 Baptiste Doutau, Chargé de mission à la LPO de Haute-Savoie

Le Domaine de Guidou est un site remarquable du fait de sa diversité de milieux et du nombre d'espèces patrimoniales présentes. Il s'agit d'un espace protégé, propriété du Conservatoire du Littoral et cogéré par LPO AuRA, la Mairie de Sciez et l'ONF.

Le plan de gestion du site visant à préserver la biodiversité du site se décline au travers de différentes interventions de gestion, dont :

- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes qui exercent une concurrence sur la faune et la flore locales,
- Gérer les habitats ouverts pour éviter leur boisement progressif et la disparition de milieux rares et patrimoniaux (pelouses sèches),
- Conserver et préserver les espèces végétales remarquables identifiées,
- Conserver et améliorer la capacité d'accueil du site pour la faune : travaux de création de milieux favorables, entretien d'ouvrages hydrauliques.

Ces actions peuvent être localisées, comme sur des zones abritant des plantes protégées et menacées (*Orchis punaise*, *Anacamptis coriophora*) ou concerner des surfaces plus importantes, notamment la lutte contre le solidage, plante invasive.

### CHANTIER BÉNÉVOLE, DOMAINE DE GUIDOU © XAVIER BIROT-COLOMB



### CHANTIER BÉNÉVOLE AU DOMAINE DE GUIDOU © XAVIER BIROT-COLOMB



Des bénévoles mènent régulièrement des chantiers sur le site. Ainsi René Adam, Sylvain Bridelance ou Pierre Vuattoux participent et encadrent régulièrement des groupes de bénévoles notamment pour réaliser les actions suivantes :

- Une fauche tardive avec export sur deux buttes à orchidées en septembre,
- L'arrachage des solidages sur des surfaces remarquables entre mai et juillet,
- L'entretien des lisières pour maintenir et restaurer les espaces prairiaux,
- Des interventions de réouverture de la roselière terrestre.

Depuis quelques années, la participation à ces chantiers s'élargit avec de nouveaux acteurs :

- Le lycée agricole de Contamine-sur-Arve intervient avec une classe de futurs paysagistes en reconversion,
- SOMFY, entreprise de la vallée de l'Arve, met à disposition des journées de travail de ses salariés pour des chantiers nature.

Ces chantiers sont encadrés par ces mêmes bénévoles, leur demandant un investissement supplémentaire mais leur permettant également de partager leurs connaissances de la biodiversité et leurs savoir-faire en matière de préservation des milieux naturels.

L'ensemble de ces actions permet aussi de sensibiliser de nouveaux publics aux enjeux de gestion, de renforcer le rôle pédagogique du site et de lui permettre de devenir un site école.

La LPO AuRA tient à saluer cet engagement et à féliciter l'ensemble de bénévoles et structures œuvrant pour la préservation du site ! ■

## INTERVIEW DU TRIMESTRE : LUCIEN MOREAU

Propos recueillis par **Séverine Michaud**, Chargée de vie associative à la LPO de Haute-Savoie

**En stage au pôle EEDD pendant l'été 2023, Lucien a su nous convaincre par son dynamisme et son professionnalisme. C'est donc tout naturellement que nous l'avons rappelé à la fin de ses études pour rejoindre durablement notre équipe.**

— Quand et comment a débuté ton intérêt pour la nature et la faune sauvage ?

*Mon intérêt pour la nature a toujours été présent d'aussi loin que je me souviens. Je voulais toujours aller dehors !*

*Plus tard au lycée, je ne trouvais pas de formation qui me correspondait. J'ai découvert le BTS Gestion et Protection de la Nature peu avant la fin des inscriptions et ça été une évidence une fois que j'y étais. Aujourd'hui, je ne me vois pas ailleurs.*

— Comment es-tu arrivé à la LPO en Haute-Savoie et quel est ton degré d'implication dans notre association ?

*J'ai fait un BTS GPN à Thônes pendant lequel j'avais des stages à faire. C'est à ce moment que j'ai découvert la LPO et sa super équipe !*

*À l'issue de mon BTS, un poste en éducation à l'environnement s'est libéré et la LPO de Haute-Savoie m'a rappelé pour savoir si j'étais intéressé. J'ai donc sauté sur l'occasion et me voilà plus jeune salarié de la LPO AuRA.*

**BOUQUETINS DES ALPES**

© LUCIEN MOREAU



**LUCIEN MOREAU EN RANDONNÉE**  
© LPO AURA

— Quel animal sauvage ou quelle cause pour l'environnement t'importe particulièrement et pourquoi ?

*Les animaux dits « communs » me tiennent à cœur car ce sont ceux que nous voyons le plus avec le public. S'émerveiller devant une mésange ou un merle est sans doute le plus important à mes yeux car la nature est un ensemble de petites choses. J'aime et je tiens donc à faire ces animations où l'on parle des petits aménagements que tout le monde peut faire dans son jardin ou sur son balcon pour accueillir la biodiversité.*

— Quelle observation naturaliste a été particulièrement marquante pour toi ?

*Lors d'une sortie avec un accompagnateur en montagne au col des Aravis, nous avons pu observer deux gypaètes barbus en train de manger une carcasse de chamois. Une observation qui vous coupe le souffle et à laquelle nous ne nous attendions absolument pas.*

— Un message pour les adhérents ? Pourquoi rejoindre la LPO ?

*J'essaie d'intégrer notre pôle éducation aux réunions bénévoles et de leur donner envie de faire de l'animation. Pas besoin d'être expert naturaliste pour rejoindre la LPO ! Nous apporter des branches de bureau coupées dans votre jardin pour le garnissage des hôtels à insectes, vos compétences de bricoleurs ou de dessinateurs pour la réalisation d'outils pédagogiques sont des aides précieuses également. ■*

## JUSTICE POUR LE LOUP

✍ Séverine Michaud, Chargée de vie associative à la LPO de Haute-Savoie

**Lundi 2 octobre comparait devant le tribunal correctionnel d'Annecy un homme suspecté d'avoir essayé de percuter un loup avec sa voiture à Giez, le 7 mars 2023.**

Une « plaisanterie » pour l'accusé, une tentative de destruction d'espèce protégée pour la LPO... Le prévenu, apercevant un loup près de la route, fait demi-tour pour le suivre avant de se filmer faisant une embardée vers l'animal. Il transmettra la vidéo à des proches, avec des légendes équivoques : « *Oh putain, loupé !* », « *Saloperie* » « *Les écolos ne vont pas apprécier la tentative de meurtre...* ».

Effectivement, nous n'avons pas apprécié. La destruction d'une espèce protégée est passible de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. La vidéo arrivera finalement jusqu'à l'Office Français pour la Biodiversité, qui ouvre alors une enquête et retrouve son auteur tandis que la LPO, One Voice, le Klan du Loup et l'ASPAS se portent parties civiles.

« *Il y a un vrai risque de voir se généraliser ce genre de comportement qui porte atteinte au loup* », a déclaré notre avocat, Éric Posak.

L'homme a finalement été condamné à un stage de citoyenneté et au versement de dommages-intérêts à hauteur de 8000 € aux parties civiles. ■



**LOUP GRIS**  
© LIONEL TASSAN

## SUCCÈS POUR L'OPÉRATION TOURNESOL EN 2023 !

✍ Séverine Michaud, Chargée de vie associative à la LPO de Haute-Savoie

**Après une baisse des commandes en 2022, l'opération tournesol a su rebondir avec des records de commandes en 2023.**

104 personnes sont passées par nous pour acheter de quoi nourrir les oiseaux de leurs jardins cet hiver et 6,24 tonnes de graines ont été vendues ! Même les retardataires sur liste d'attente ont pu trouver satisfaction auprès du Tétràs Libre, centre de soins pour la faune sauvage en Savoie, qui a accepté de les livrer jusque chez nous.

L'année 2023 marquait également un tournant dans l'organisation de cette vente puisque René, bénévole de longue date sur cette opération, a transmis le flambeau à Pierre qui a donc fait ses premières preuves (avec succès !) cette année. Bien sûr, il a fallu réorganiser les points de distribution en fonction des bénévoles disponibles et équipés pour faire la livraison, mais nous avons tout de même pu proposer 5 points de retrait sur l'ensemble du département, depuis l'Albanais jusqu'au Chablais en passant par la vallée de l'Arve.

En espérant que les oiseaux soient nombreux à vos mangeoires cet hiver, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle vente de tournesol : vous pourrez nous contacter dès la fin d'été ! ■



**TARINS DES AULNES À LA MANGEOIRE**  
© LIBRE DE DROIT

## AGENDA DES PROCHAINES SORTIES

✍ Séverine Michaud, Chargée de vie associative à la LPO de Haute-Savoie

Et si votre bonne résolution de 2024, c'était de participer aux sorties de la LPO ? Quelques idées ci-dessous !

Vendredi 12 janvier

— Soirée jeux de sociétés pour le groupe Jeunes

- Rendez-vous à 19h00 dans les bureaux de la LPO pour une soirée conviviale autour de jeux de société.

Weekend du 13 et 14 janvier

— Comptages Wetlands

- Samedi 13 janvier sur les rives françaises du Léman et dimanche 14 janvier au bord du lac d'Annecy, aidez-nous à compter les oiseaux d'eau !

Vendredi 19 janvier

— Soirée sur l'arbre et la haie

- Pour cette première soirée mensuelle de 2024, rendez-vous à 19h30 au gymnase de Chavanod. Une rentrée verte avec deux spécialistes de l'arbre et de la haie !

Samedi 3 février, jeudi 8 février, dimanche 18 février, samedi 24 février

— Chantier à Guidou

- Tous les éco-volontaires sont les bienvenus pour nous donner un coup de main !

Dimanche 4 février

— Journée Mondiale des Zones Humides

- Deux rendez-vous pour cet événement d'envergure : au niveau de la roselière d'Albigny à Annecy, et sur un lieu pour l'instant tenu secret dans le Chablais... venez rencontrer nos bénévoles !

SONNEUR À VENTRE JAUNE

© VIOLAINE GOUILLOUX



CHEVÊCHETTE D'EUROPE

© JÉRÉMY CALVO

Vendredi 9 février

— Soirée petites chouettes de montagne pour le groupe Jeunes

- Une soirée en salle pour tout savoir sur la chevêchette d'Europe et le chouette de Tengmalm. Attention, la soirée aura lieu à Contamine-sur-Arve !

Samedi 10 février

— Chantier amphibiens à Viry

- Aidez-nous à poser des filets le long de la route pour empêcher les amphibiens de la traverser. Nous aurons ensuite besoin de volontaires pour venir les ramasser tous les matins !

Dimanche 11 février

— Comptage oiseaux d'eau sur le lac d'Annecy

- Quels oiseaux passent l'hiver sur le lac d'Annecy ? Découvrez-le en aidant nos bénévoles à compter les oiseaux d'eau !

Vendredi 16 février

— Soirée PRISM Montagne

- Rendez-vous à 19h30 au gymnase de Chavanod pour découvrir ce logiciel destiné à tous les pratiquants d'activités de plein air en milieu montagnard !

Samedi 17 février

— Prospection petites chouettes de montagne pour le groupe Jeunes

- Places limitées pour cette prospection chevêchette d'Europe et chouette de Tengmalm sur le massif du Semnoz. Inscrivez-vous vite !

Vendredi 23 février

— Chantier au bois du Ban

- Donnez un coup de main au sonneur à ventre jaune en lui préparant de belles petites mares pour sa saison de reproduction.

Retrouvez toutes les infos et lieux de rendez-vous et inscrivez-vous sur l'agenda de notre site :

[auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/lpo-locales/haute-savoie/agenda](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/lpo-locales/haute-savoie/agenda) ▶

À bientôt en 2024 ! ■